

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication**

**À l'origine d'un conflit oublié : la politique  
étrangère marocaine comme entrave à  
l'indépendance du Sahara occidental  
(Analyse réaliste)**

Auteur : Yasmine SLIMANI

Promoteur : Elena AOUN

Lecteur : Vincent LEGRAND

Année académique 2023-2024

Master [120] en sciences politiques, orientation relations internationales, à  
finalité spécialisée : enjeux contemporains de la gouvernance globale

## **Déclaration de déontologie**

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

## Remerciements

*Mes remerciements s'adressent à l'ensemble des personnes qui m'ont inspiré dans l'élaboration de ce travail et dans le riche soutien dont ils ont fait preuve.*

*Tout d'abord, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma promotrice, Madame Elena Aoun, pour la qualité de l'encadrement qu'elle m'a offert. Grâce à ses conseils et à son expertise, la construction de ce travail a été plus aisée.*

*Ensuite, je voudrais remercier ma famille, en particulier mon père pour le soutien et le courage qu'il m'a transmis durant mes années d'études et dans la réalisation de ce travail. Je remercie également ma belle-mère, mon frère et ma sœur d'avoir été un soutien moral inconditionnel.*

*Par ailleurs, je voudrais remercier mon oncle, Hamza Slimani ainsi que mes amis, Fatine Baidouri, Gaëlle Matsanga, Klara Torfs, Andreia Pires, Léa Boogaerts et Fred Boogaerts pour leur relecture et leur bienveillance.*

*Je remercie d'ores et déjà le lecteur de ce mémoire, Vincent Legrand.*

## Résumé

Depuis 1963, le Sahara occidental est inscrit sur la liste des pays ayant droit à l'indépendance selon la résolution des Nations Unies relative à l'indépendance des pays et des peuples colonisés. Ce territoire, actuellement occupé par le Maroc constitue une des dernières zones du continent africain à être occupée par une puissance étrangère. Grâce au développement de sa politique étrangère, le Maroc parvient à légitimer son occupation territoriale. La perspective réaliste des Relations internationales permet d'envisager cette occupation, en considérant que le comportement observable d'un État est influencé par le calcul rationnel. Cette théorie soutient également l'absence d'une autorité supérieure aux États et postule que les Organisations internationales servent à promouvoir les intérêts des acteurs les plus puissants. L'objectif de cette recherche est de démontrer que c'est précisément la politique étrangère du Maroc qui lui permet de légitimer son occupation aux yeux de la scène internationale et d'ainsi contourner le Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Mots-clés : Sahara occidental, Droit International, politique étrangère, Maroc, diplomatie économique, politique internationale, Réalisme, Relations internationales, ONU.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>8</b>
<b>1. CHAPITRE 1 : CONTEXTUALISATION .....</b>	<b>12</b>
1.1    UNE GÉOHISTOIRE PARTICULIÈRE .....	12
1.2    DU PROTECTORAT À LA COLONIE ESPAGNOLE .....	14
1.3    UN PROCESSUS DE DÉCOLONISATION TUMULTUEUX .....	15
1.3.1 <i>Revendications territoriales marocaines</i> .....	16
1.3.2 <i>La Marche verte</i> .....	18
1.4    GUERRE DU SAHARA OCCIDENTAL (1975-1991) .....	19
1.4.1 <i>Quid d'un référendum d'autodétermination ?</i> .....	21
<b>2. CHAPITRE 2 : ÉTAT DE L'ART .....</b>	<b>23</b>
2.1    ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE D'INFLUENCE MAROCAINE FACE AUX MUTATIONS GÉOPOLITIQUES.....	23
2.2    LA DIPLOMATIE MULTIFORME DU MAROC.....	24
2.3    LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE MAROCAINE .....	27
2.3.1 <i>Le champ d'action de la diplomatie économique multilatérale marocaine</i> .....	28
<b>3. CHAPITRE 3 : CADRE THÉORIQUE.....</b>	<b>33</b>
3.1    LA THÉORIE RÉALISTE.....	34
3.1.1 <i>Caractéristiques générales du paradigme réaliste</i> .....	36
3.2    LE CONCEPT DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE.....	37
3.3    LA NOTION DE DIPLOMATIE .....	39
<b>4. CHAPITRE 4 : ANALYSE .....</b>	<b>42</b>
4.1    INFLUENCE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE MAROCAINE SUR LA POSITION DES ACTEURS INTERNATIONAUX.....	43
4.1.1 <i>Les manœuvres politiques sous Hassan II</i> .....	44
4.1.2 <i>Modification de la politique étrangère sous Mohammed VI</i> .....	45
4.1.3 <i>Le Smart Power marocain : un outil diplomatique efficace</i> .....	47
4.1.4 <i>Le rôle de la diplomatie dans le développement d'un positionnement géoéconomique diversifié</i> .....	49
4.1.5 <i>Redéploiement stratégique de la politique extérieure marocaine</i> .....	52

4.2	L'ADOPTION DE LA SOLUTION MAROCAINE PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE : QUEL IMPACT SUR LE RESPECT DU DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES ?.....	54
-----	---	----

4.2.1	<i>Critique réaliste de l'effectivité des OI : la politique étrangère marocaine à l'ONU</i>	54
-------	---	----

<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	<b>58</b>
----------------------------------	-----------

<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>60</b>
----------------------------	-----------

OUVRAGES.....	60
---------------	----

LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE .....	62
--------------------------------	----

SITES OFFICIELS .....	68
-----------------------	----

LITTÉRATURE GRISE .....	69
-------------------------	----

ANNEXES.....	72
--------------	----

## Liste des abréviations

AG = Assemblée générale

CIJ = Cour Internationale de Justice

DI = Droit International

HCR = Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

MINURSO = Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara  
occidental

OI = Organisation Internationale

ONU = Organisation des Nations Unies

OUA = l'Organisation de l'Unité Africaine

RASD = République Arabe Sahraouie Démocratique

RI = Relations internationales

SM = Sa Majesté

UA = Union Africaine

## Introduction générale

Beaucoup de travaux se sont penchés sur l'enjeu du Sahara occidental et ont travaillé sur ses causes. Malgré cela, de nombreuses questions restent sans réponse. Au départ de notre réflexion, une simple interrogation : *Comment expliquer le statu quo sur le Sahara occidental ?* Territoire issu de la colonisation, les études portent souvent sur les effets d'une rivalité algéro-marocaine concernant la volonté d'indépendance du Sahara occidental. Mais peu d'entre eux ont essayé de faire le lien entre le statu quo de la situation avec la politique étrangère développée par le Maroc. Dès lors, nous orientons notre recherche autour de cette question : « ***Comment le Maroc au travers de sa politique étrangère parvient-il à faire prévaloir le statu quo sur le Sahara occidental en dépit du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ?*** ». L'objectif de cette recherche est d'analyser les facteurs qui expliquent pourquoi et dans quelle mesure certains États préfèrent s'allier à la vision politique du Maroc plutôt que de soutenir le respect du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La perspective réaliste souligne la prépondérance des intérêts calculés dans la gestion des relations internationales puisque la politique étrangère est au service des objectifs d'un État sur la scène internationale. Quand un élément dessert les intérêts d'un État, celui-ci tente par tous les moyens de renverser la situation en sa faveur. Par ailleurs, ces intérêts sont conditionnés par le contexte national, régional et international particulier de l'acteur concerné. Cette recherche concerne donc l'impact que possède la politique étrangère marocaine vis-à-vis de la quête d'indépendance du Sahara occidental.

Depuis l'indépendance du Maroc, le Roi Hassan II et ensuite, son fils, le Roi Mohammed VI ont témoigné d'une politique d'inflexibilité par rapport à la question du Sahara occidental. La politique internationale marocaine s'est considérablement développée et montre clairement sa volonté d'œuvrer au niveau global afin d'obtenir le soutien d'un plus grand nombre d'acteurs. Dans l'objectif ultime d'obtenir la reconnaissance du « Sahara marocain », le royaume chérifien multiplie intensément ses activités, et parvient à éviter le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, une composante clé de l'ONU.

L'affaire autour du Sahara occidental est intéressante à étudier, car elle relève différentes dynamiques. Tout d'abord, il faut mettre en évidence que si le Maroc parvient à maintenir une situation qui lui soit favorable concernant le Sahara occidental, c'est grâce au développement de sa politique étrangère, en place depuis l'acquisition de son indépendance. Effectivement, la politique diplomatique du Maroc est caractérisée par une culture de l'excellence, renforcée par

l'engagement personnel du Roi, qui lutte contre l'isolement et défend l'intégrité nationale depuis 1970. Cela continue donc de mobiliser une part significative des ressources et de l'attention du réseau diplomatique marocain (Zaoui. 2023). C'est pourquoi le Maroc a développé une politique de multiplication des partenaires qui occupe l'agenda diplomatique depuis 1985 (Antil & Mokhefi. 2019). À cet effet, les exemples témoignant de la place prépondérante de l'affaire sahraouie dans les relations extérieures du Maroc avec d'autres États sont nombreux. Ainsi, la question sahraouie est la caractéristique dominante sur laquelle s'appuie le Maroc afin de distinguer ses « amis » de ses « ennemis », même ponctuels (Sambe. 2012).

À propos de la méthodologie, les données utilisées dans le cadre de ce mémoire sont essentiellement qualitatives. Elles sont d'abord issues de la littérature scientifique. La lecture de divers articles scientifiques sur le sujet nous a permis d'identifier les analyses d'une implémentation marocaine sur la scène internationale par la voie de sa politique étrangère, notamment issue de sa diplomatie économique multilatérale et de sa diplomatie d'influence. Ensuite, nous avons puisé de nombreuses informations dans différents ouvrages afin de comprendre le contexte de ce conflit. En particulier, cela nous a permis d'identifier les prémices d'une politique étrangère marocaine effective sur le Sahara occidental. Pour continuer, nous avons également saisi la presse francophone française telle que *Le Monde Diplomatique*, ainsi que la presse maghrébine telle que *Le Jeune Indépendant* ou encore *Les Echos.ma*. Afin de refléter au mieux la politique étrangère du Maroc, nous avons également fait le choix d'analyser les discours officiels marocains comme données brutes à analyser. Ainsi, les prises de paroles officielles de la part du Roi Mohammed VI ou encore de son ministre des affaires étrangères sont un bel exemple de données primaires qui seront analysées lors de cette recherche. Notamment, nous utilisons ce site internet <https://www.cg.gov.ma/fr>, qui reprend tous les discours et messages royaux officiels, les comptes-rendus des visites de délégations étrangères, les réunions de chefs d'État et les déclarations lors de conférences internationales. L'ensemble des données qui ont été répertoriées sur ce site internet sont comprises entre l'année 2000 et mars 2024. Afin de sélectionner les éléments pertinents à notre analyse, nous avons introduit « Sahara » comme mot-clé dans la barre de recherche.

Concernant l'analyse des données, ce mémoire peut contenir certains biais. Premièrement, plusieurs biais peuvent être envisagés à propos des données issues du site du gouvernement marocain. Étant donné que nous avons utilisé la version française du site internet, des erreurs de traduction sont à envisager. Ensuite, bien que nous ayons tenté de mobiliser de la littérature étrangère, nous sommes conscients que notre modèle de pensée est imprégné des valeurs

occidentales. Attendu que les productions scientifiques marocaines contredisent les éléments que nous développons dans ce mémoire ; cela tend à confirmer que les valeurs et l'idéologie jouent un rôle déterminant. Par ailleurs, la tactique marocaine qui tend à orienter l'histoire en sa faveur en soutenant l'existence de liens historiques des tribus sahraouies avec la Monarchie qui amène la population marocaine à s'identifier à ce récit. C'est pourquoi nous mettons en avant la neutralité axiologique du chercheur dans ce travail. Tel que développé par Max Weber, il est primordial de faire une distinction entre faits et valeurs. La neutralité axiologique désigne le fait de prendre en compte et d'être conscient des valeurs imprégnées chez le chercheur. Plutôt que de nier ces valeurs, nous admettons que nous avons des valeurs qui se transmettent consciemment ou inconsciemment lors de notre recherche. En particulier, Weber affirme qu'il faut « reconnaître d'abord les faits, même et précisément ceux qui lui semblent personnellement désagréables, et de savoir faire la distinction entre la constatation des faits et la prise de position valorisante » (Weber, 1917/1965, p. 372 cité par Beitone & Martin-Baillon. 2016). Dès lors, il est possible que le chercheur veuille influencer la réalité sociale qui l'entoure. Cependant, en tant que théoricien, le but premier est la production de connaissance objective (Beitone & Martin-Baillon. 2016). C'est donc ce que nous tentons de faire durant cette recherche ; reconnaître notre parti-pris idéologique sans pour autant influencer le travail de manière significative. Par ailleurs, il faut également signaler les limites que ce travail de recherche rencontre. Évidemment, le caractère actuel du conflit est une limite importante à mentionner. Cela constitue un certain risque pour le chercheur qui n'est pas en mesure de prendre du recul sur la situation en cours. Bien que ce travail cherche à comprendre la manière avec laquelle le Maroc influence la scène internationale afin de se dédouaner du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il ne permet pas d'amener un dénouement inédit quant à cette problématique. À l'inverse, ce travail met en évidence le comportement du Maroc à l'extérieur de ses frontières et vise à démontrer le bien-fondé de la théorie réaliste en Relations Internationales. La limite principale de ce mémoire est sans doute le peu d'issues possibles à ce conflit, dû aux stratégies marocaines qui conduisent à un blocage des Organisations Internationales et par la même occasion l'application du processus d'autodétermination.

La structure de ce mémoire est organisée de la façon suivante. Le premier chapitre se penche sur la contextualisation du conflit. Cette partie a pour objectif de présenter les ressorts de ce conflit ainsi que les manœuvres politiques marocaines telles que la Marche verte. Elle permettra de faciliter la compréhension des objectifs du Maroc face à la volonté d'indépendance sahraouie. Le deuxième chapitre se consacre à la revue de la littérature qui concerne la diplomatie multiforme de Rabat et la diplomatie économique multilatérale. Le but de ce chapitre est de mettre en évidence les pratiques diplomatiques marocaines à l'œuvre sur la scène internationale dans un contexte régional conflictuel. En particulier, la diplomatie économique multilatérale permet de mettre en évidence les fondations d'une politique étrangère marocaine pragmatique établie en résonance avec les aspirations marocaines sur le Sahara occidental. Le troisième chapitre se consacre à l'apport théorique centré sur la théorie réaliste en Relations internationales. Enfin, le dernier chapitre a pour objectif de soutenir notre hypothèse principale. Il sera scindé en deux parties. Ces derniers sont destinés à mettre en évidence l'impact de la politique étrangère menée par le Maroc afin de légitimer son occupation du Sahara occidental sur la scène internationale. Ainsi, la première partie traitera de l'influence de la politique étrangère marocaine sur la position des acteurs internationaux vis-à-vis de l'indépendance du Sahara occidental. Nous constaterons que les partenariats stratégiques et la diplomatie d'influence seront déterminants. La seconde partie est quant à elle consacrée à l'impact de la prise de position des instances étatiques sur le respect du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et par la même occasion sur l'efficacité des Organisations internationales de manière plus générale. Nous analyserons les diverses manœuvres de politique étrangère mises en place par le Royaume chérifien afin de contourner le respect du DI, et ce, au sein même des grandes instances telles que l'ONU.

## 1. Chapitre 1 : Contextualisation

Tout d'abord, nous évoquerons l'histoire de la territorialité du Sahara occidental. En effet, les revendications marocaines au Sahara occidental interviennent dans un contexte de société différent de ce que l'on connaît aujourd'hui. Cette réalité évoquée brièvement ci-dessous sera un atout pour procéder à l'analyse du comportement marocain sur la scène internationale et comprendre d'où l'État puise ses revendications. Ensuite, nous nous attarderons plus longtemps sur les étapes de la colonisation espagnole du Sahara occidental et de la décolonisation conflictuelle qui s'en est suivie. Cette partie est essentielle, car elle révèle toute la complexité du conflit sahraoui, notamment au vu du nombre d'acteurs, d'instances et d'organisations qui y sont impliquées. De plus, elle met en lumière la Marche Verte, une manœuvre de la politique étrangère marocaine. Enfin, la guerre du Sahara occidental constitue le dernier volet de cette contextualisation. La guerre du Sahara occidental est fondamentalement importante puisqu'elle expose les prémices d'une politique étrangère marocaine déjà bien ficelée et effective sur la scène internationale. Cette partie expose le rôle d'un référendum afin de parvenir à une éventuelle indépendance du Sahara occidental et la manière dont le Maroc parvient à freiner la mise en œuvre de ce même référendum d'autodétermination.

### 1.1 Une géohistoire particulière

Le Sahara occidental possède une superficie d'environ 266 000 km<sup>2</sup> et se situe au sud du Maroc, au sud-ouest de l'Algérie et à l'ouest de la Mauritanie<sup>1</sup>. Sa position charnière permet d'affirmer que si l'Afrique du Nord appartient à l'aire méditerranéenne, le Sahara occidental opère la transition avec l'Afrique noire (Bontems. 1984). Ainsi, ses frontières actuelles sont la résultante d'un découpage entre les puissances colonisatrices que sont l'Espagne et la France. Dû à l'actuel conflit qui agite le pays, le Sahara ne possède pas de capitale officielle. D'une part, le gouvernement en exil de la République arabe sahraouie considère Bir Lahlou, zone sous contrôle du Front Polisario, comme sa capitale. D'autre part, le Maroc reconnaît Laâyoune, zone sous contrôle marocain comme chef-lieu.

Autrefois, la région du Maghreb faisait partie des empires « berbères » qui se succèdent entre le XI<sup>e</sup> siècle et le XIII<sup>e</sup> siècle (Correale. 2018). Vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les Arabes

---

<sup>1</sup> Voir Annexes, figure 1.

s'installent progressivement dans les vallées du Drā'ā, et une partie s'infiltré dans le Sahara donnant naissance à un ensemble de populations arabo-berbère. À l'arrivée des populations arabes, le Sahara constituait une frontière naturelle et seuls les nomades y passaient. Ce sont les relations commerciales régulières à travers le Sahara qui provoquent les premiers liens entre les Arabes au nord et les tribus au sud. Les interrelations entre le nord et le sud ont donc établi l'histoire du Sahara occidental. La communauté sahraouie est réelle et ses racines sont ancrées dans les siècles antérieurs. S'il existe un doute quant à l'existence de cette communauté, c'est parce que l'approche scientifique occidentale l'a rendu invisible, mettant en lumière les différences entre les populations plutôt que les éléments unificateurs (Bontems. 1984). C'est pourquoi cette société, par l'avidité coloniale, va être rangée au niveau de « peuplade », sans structure, sans politique, sans culture et sans histoire. Considérant même que ce peuple n'a jamais existé, certains iront jusqu'à considérer le Sahara comme une terra nullius (De Froberville. 1996).

Les courses aux nouveaux territoires étrangers par les pays occidentaux s'accroissent à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle. Effectivement, la révolution industrielle en Europe fait bondir la demande en matière première et les puissances européennes décident de se tourner vers l'Afrique pour assouvir leurs besoins. Dès lors, la côte Sud-ouest de l'Afrique est affectée par les tentatives répétées des Européens de s'y installer, mais également par des interventions du Royaume chérifien au Sahara avec la volonté de s'implanter jusqu'au Soudan. Les interventions marocaines n'ont eu aucun impact étant donné leur rapidité et leur irrégularité, mais les tentatives occidentales ont, quant à elles, réussi, marquant à tout jamais l'avenir du continent (San Martin Zapatero. 2013).

## 1.2 Du protectorat à la colonie espagnole

Au moment où l'Espagne se voyait obligée de céder Cuba, Puerto Rico et les Philippines, qui étaient trois de ses colonies, le gouvernement tombe dans la tentation de tirer du profit grâce à une expansion territoriale en Afrique (San Martin Zapatero. 2013). À cette même période se déroule la première conférence internationale concernant l'Afrique : la conférence de Berlin. Notamment, cette conférence confère aux puissances occidentales le pouvoir de prendre possession de territoires africains de manière plus formelle par rapport aux exploitations côtières qu'ils possédaient déjà. Dès lors, un partage du continent africain est effectué de commun accord entre les pays occidentaux (Alcandre. 2016). La conférence de Berlin est donc établie sur base d'un traité qui stipule que « *Les conditions de l'occupation effectuée par une puissance voulant acquérir une souveraineté* » étaient de maintenir une « *juridiction* » suffisante « *pour faire observer la paix, respecter les droits acquis et les conditions sous lesquelles la liberté de commerce ou de transit serait garantie* » (Jooris. 1885).

C'est dans ce contexte précis que plusieurs hommes influents impactèrent la décision du gouvernement espagnol de ne pas délaissier le littoral saharien constituant une occasion dans la course aux territoires des grandes puissances (San Martin Zapatero. 2013). Par conséquent, la conférence de Berlin fut une opportunité pour l'Espagne afin de marquer son hégémonie sur le Sahara occidental (De Froberville. 1996). Par suite logique, la puissance hispanique entreprend son processus de colonisation au Sahara occidental via la baie de Rio de Oro (De Froberville, M., 1996). Initialement proclamé « *sous le Protectorat de l'Espagne* », le Sahara occidental deviendra rapidement une colonie espagnole (Molina. 2021).

### 1.3 Un processus de décolonisation tumultueux

Les années soixante sont marquées par les luttes nationales pour l'indépendance et l'émancipation des pays africains de l'oppression coloniale, notamment grâce au Droit International qui s'est considérablement développé. En effet, en 1945, lors de la création de l'ONU, 750 millions de personnes vivaient sous le joug colonial. Un peu plus tard, en 1960, l'AG de l'ONU adopte la résolution 1514 (XV) qui prévoit « *la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et déclare que tous les peuples ont le droit de libre détermination* » (ONU .s.d). Ainsi, l'entrée d'un nombre important d'États anciennement colonisés au sein de la communauté des États sensibilise et accentue les revendications au sein des Nations Unies sur l'importance du droit à l'autodétermination.

Le conflit du Sahara occidental puise ses racines dans un processus assez exclusif en Afrique du Nord (San Martin Zapatero. 2013). Effectivement, les colonies françaises qu'étaient le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie sont rapidement imprégnées de mouvements indépendantistes. En 1954, la guerre d'Algérie éclate et afin d'éviter un autre débordement, la France cède en faveur d'une décolonisation du Maroc. À la suite de quoi, le Maroc revendique la récupération des fiefs chérifiens datant des anciennes dynasties où les populations du désert étaient essentiellement nomades. Si le Maroc réclame « ses » territoires, cela est notamment dû aux tracés de frontières et aux traités qui ont été établis par les colonisateurs sans avoir connaissance des reliefs de ces territoires. Dès lors, l'histoire coloniale a condamné le Maroc à hériter des frontières telles qu'elles existent de nos jours.

### 1.3.1 Revendications territoriales marocaines

À l'heure actuelle, le Royaume chérifien aspire toujours à rétablir « le Grand Maroc » d'autrefois. Cette idée est apparue aux yeux du grand public, pour la première fois, au lendemain de l'indépendance marocaine. Effectivement, le royaume revendique des zones du Sahara espagnol qui auraient été amputées au territoire marocain à cause des accords précédents entre les puissances coloniales françaises et espagnoles. Par ailleurs, la Mauritanie obtient son indépendance en 1960 de l'occupation coloniale française et en profite également pour revendiquer le sud du Sahara espagnol (Gatta. 2018). Malgré toutes ces réclamations, l'Espagne est restée présente sur ce qu'elle considérait lui appartenir. Cette situation montre à quel point les colonisateurs sont responsables d'avoir créé l'illusion d'un vide ethnique au Sahara occidental, provoquant des revendications territoriales de toutes parts dues à la conception occidentale de l'État et des frontières.

Ensuite, il est à noter que la résolution 1514 des Nations Unies stipule que « *toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la charte des Nations Unies* ». Cette résolution visait particulièrement la décolonisation algérienne dans l'objectif d'éviter que la France ne tente de conserver le Sahara Algérien (San Martin Zapatero. 2013). Cependant, cette même résolution de l'ONU sera reprise par le Maroc pour justifier la restitution du Sahara espagnol qu'il considère lui appartenir en raison de « *liens d'allégeances historiques* » avec les chefs de tribus sahraouis, revendiquant ainsi le statut d'État démembré (San Martin Zapatero. 2013).

Dans la continuité des choses, le Sahara espagnol, dernière zone du Maghreb à demeurer colonisée est ensuite inscrite en 1963 sur la liste des pays ayant droit à la décolonisation, selon la résolution de 1960 de l'ONU relative à l'indépendance des pays et des peuples colonisés (Gatta. 2018). À la suite de quoi, l'ONU invite l'Espagne en 1966 à élaborer la décolonisation de ses provinces du Sahara. Cependant, même face aux injonctions de l'ONU, l'aspiration du Maroc à posséder le Sahara le pousse à porter ses revendications sur la scène internationale.

Par opposition à ces revendications, le nationalisme sahraoui s'exprime en 1970 par la création du mouvement pour la libération de la Saguia-el-Hamra et de l'oued Ed-Draa, qui est directement stoppé par les autorités espagnoles. Après quoi, trois années plus tard, est créé le

Front populaire pour la Libération de la Saguia-el-Hamra et du Rio de Oro, plus communément connu sous l'appellation Front Polisario. Le Front Polisario est formé par des indépendantistes sahraouis pour s'affranchir de la colonisation espagnole et refuser tout rattachement à la Mauritanie ou au Maroc. Celui-ci, face à un marasme politique international pour l'autodétermination du territoire saharien, décide d'engager un combat pour l'indépendance. Ainsi, le peuple sahraoui, fier de son identité, affirme haut et fort : « *Toute la patrie, ou le martyr* » (Grimaud. 1988). Très vite, et par nécessité, le Front Polisario use de la lutte armée. Tantôt, contre les puissances coloniales espagnoles, tantôt, contre les revendications territoriales importunes du Maroc.

Par suite de plusieurs congrès du Front Polisario, de l'envoi d'un mémorandum au président du comité de décolonisation de l'ONU et du poids de l'opinion internationale sur le problème de l'autodétermination du Sahara, le gouvernement espagnol adresse un message à l'ONU en 1974, pour transmettre sa volonté de se retirer du territoire. Simplement, le même jour, le Roi Hassan II se positionne contre un référendum qui contient l'indépendance du Sahara et demande que le litige soit porté à la Cour internationale de justice. Cette action de Rabat est effectuée purement dans l'objectif de retarder au maximum l'autodétermination officielle, temps durant lequel le Roi tentera de discréditer le Front Polisario et d'accroître son influence pour l'obtention du fief occidental (De Froberville. 1996).

En ce qui concerne l'avis consultatif de la CIJ, l'assemblée générale de l'ONU a sollicité la réponse de l'Espagne sur deux questions. L'une dans l'objectif de savoir si au moment de la colonisation par l'Espagne, le Sahara occidental était une *terra nullius*<sup>2</sup>. L'autre, était de mettre en évidence les quelconques liens juridiques avec le Royaume du Maroc. Attendu que la CIJ rend son avis, elle énonce qu'aucun lien juridique de nature à modifier la résolution portant sur la décolonisation et l'autodétermination du Sahara n'est constaté. En réalité, la CIJ émet que « *les éléments et renseignements portés à sa connaissance montraient l'existence, au moment de la colonisation espagnole, des liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines tribus vivant sur le territoire du Sahara occidental* »<sup>3</sup>. En revanche, la CIJ conclut que « *les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissaient l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental, d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien, d'autre part* »<sup>4</sup>. Dès lors, la Cour insista sur

---

<sup>2</sup> Désigne une terre inhabitée.

<sup>3</sup> Avis de la CIJ consulté sur <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/61>

<sup>4</sup> Ibidem

le fait qu'il n'y avait pas nature de changer l'application de la résolution 1514 (XV) de 1960 relative à la décolonisation du Sahara occidental et à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Malgré cela, le Maroc ne renonce pas et continue de proclamer ses droits historiques sur le Sahara afin de récupérer « son » territoire après l'interruption du protectorat espagnol.

### 1.3.2 La Marche verte

Qu'il s'agisse de la présence coloniale espagnole, de l'avis rendu par la CIJ, des différentes résolutions de l'ONU ou encore de la création du Front Polisario, aucun de ces éléments n'a impacté les prétentions marocaines sur le Sahara occidental. Au contraire, le Maroc utilisa l'avis de la CIJ pour l'interpréter en sa faveur malgré l'avis défavorable qui a été rendu (Gatta. 2018). Effectivement, le jour même, le Roi Hassan II décréta un discours dans lequel il prononce que « *La Cour Internationale de Justice a affirmé qu'il y avait des liens juridiques et des liens d'allégeance entre le Royaume du Maroc et le Sahara* ». Par conséquent, le Roi estimait qu'aucune distinction ne devait être faite entre la souveraineté et la notion d'allégeance dans le droit international musulman (Gatta. 2018). Mais encore, pour le Maroc, l'avis rendu par la CIJ était favorable à sa thèse car il émet l'existence de liens juridiques des populations du territoire avec eux (Gatta. 2018).

De ce fait, le Royaume chérifien lance la Marche verte, en novembre 1975, afin de faire pression sur l'Espagne et la pousser à quitter le territoire. L'ambition de mener la Marche verte a été annoncée dans le discours du Roi Hassan II, le 16 octobre 1975 afin de réintégrer ce territoire considéré comme partie intégrante du royaume marocain. Il s'agit d'une offensive pacifique, une marche de 350.000 personnes arborant de petits drapeaux verts et portant un exemplaire du Coran vers le Sahara occidental. Cette décision mûrement réfléchie de la part de Hassan II a permis de renverser la situation en faveur du Maroc par le peuplement du territoire. En effet, l'initiative marocaine rencontra le soutien de plusieurs puissances telles que la Mauritanie, la Tunisie, le Gabon et les pays des monarchies du Golfe. Mais encore, cette action créa un blocage au sein même de l'ONU. Notamment, le Maroc bénéficiait du soutien des États-Unis et de la France, deux membres du Conseil de sécurité de l'ONU. Entre autres, cela explique le marasme de l'ONU vis-à-vis de la question de décolonisation et d'indépendance du Sahara occidental.

En définitive, il s'agissait aussi de contraindre la puissance hispanique à entamer des négociations avec le Maroc (Gatta. 2018). Conséquemment, la Marche verte a également abouti à l'accord de Madrid qui contribua à l'occupation militaire et territoriale du Maroc et de la Mauritanie au Sahara occidental malgré l'opposition du Front Polisario (Gatta. 2018). Ayant l'objectif de contourner l'avis de la CIJ, l'accord de Madrid constitue une négociation tripartite entre l'Espagne, la Mauritanie et le Maroc. En raison de dispositions supplémentaires, tenues secrètes accordant à l'Espagne des garanties financières et commerciales importantes, telles que l'exploitation de gisements de phosphate ou encore la délimitation des zones de pêche (Gatta. 2018), la souveraineté du Maroc et de la Mauritanie a été reconnue par l'Espagne (Vellas. 1978). En outre, l'accord de Madrid représente à merveille le résultat combiné du lobby pro-marocain dans la capitale espagnole et de l'importance de la Marche verte orchestrée au Maroc (Grimaud. 1988). Désormais, la Marche verte est célébrée chaque année, le 6 novembre en tant que fête nationale au Maroc (Abourabi. 2019). Elle possède une symbolique forte, celle de la puissance de la politique étrangère lorsqu'elle est bien menée.

## 1.4 Guerre du Sahara occidental (1975-1991)

L'Espagne, épuisée de toutes les négociations superfétatoires relatives au Sahara occidental, met définitivement fin à sa présence en février 1976. Le Maroc et la Mauritanie sont alors qualifiés de puissances occupantes, puisque des civils et des militaires y sont physiquement présents. Malgré tout, comme l'Espagne est partie en laissant un vide juridique derrière elle, le Front Polisario tente directement de reprendre la situation en main, en proclamant la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). Conscient de la nécessité d'une reconnaissance internationale, le Front Polisario tente de rallier le plus d'États à sa cause puisque l'autarcie ne permettrait pas de développer une diplomatie sahraouie. À partir de 1976, la RASD est reconnue diplomatiquement par plus de soixante États, dont l'Algérie, Madagascar et le Burundi (Ammour & El-Houdaigui. 2006). La reconnaissance de l'ONU est également fondamentale et l'ONU certifie bel et bien l'existence de la RASD comme représentative du peuple sahraoui. D'ailleurs, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), dont le relais a été repris par l'Union Africaine (UA), a favorisé l'admission de la RASD en son sein à partir de 1984, ce qui a eu le mérite de provoquer un retrait du Maroc devenant le seul pays africain non membre de l'organisation<sup>5</sup> (De Froberville. 1996). Le combat des Sahraouis est souvent

---

<sup>5</sup> Le Maroc réintègre l'UA en 2017. [https://au.int/fr/etats\\_membres/profiles](https://au.int/fr/etats_membres/profiles)

occulté. Seulement, entre le moment où le Roi Hassan II annonce la Marche verte dans son discours du 19 octobre 1975 et le jour de la marche le 6 novembre de la même année, le Front Polisario est rentré dans une course effrénée pour empêcher son organisation. De cette manière, le 24 octobre 1975, le Front Polisario déclare dans un communiqué que « *le peuple arabe du Sahara occidental se battra résolument pour empêcher la confiscation de sa liberté avant même de l'avoir retrouvée* » (Gatta. 2018).

Cependant, l'histoire des événements qui suivirent le départ de l'administration espagnole du Sahara occidental est toujours restée brumeuse notamment en raison de la Marche verte (Simenel.2018). Effectivement, l'événement fut si bien organisé qu'il a constitué une espèce de leurre historique détournant l'attention médiatique (Simenel. 2018). Si bien que des expressions telles que « *les Sahraouis qui y vivaient virent le coucher du soleil administrés par l'Espagne et le lever du soleil, le lendemain, comme sujets marocains* » sont devenues des leitmotifs (Correale. 2018). Face à la montée de la violence, une grande partie de la population sahraouie fuit les combats et part à Tindouf dans des camps de réfugiés. Ainsi, le HCR a implanté quatre camps pour les exilés sahraouis qui sont dans l'attente indéfinissable d'une autodétermination. Les Sahraouis sont donc totalement dépendants de l'aide internationale pour survivre (San Martin Zapatero. 2013).

Le 26 février 1976, la puissance espagnole termine finalement son retrait de ce qu'on appelle désormais le Sahara occidental après s'être dégagée de ses obligations de puissance coloniale (Gatta. 2018). C'est pourquoi, dès le lendemain, le Front Polisario proclame l'indépendance de la RASD. Attendu que l'opinion du peuple sahraoui s'exprime par la voix du Polisario, celui-ci proclame l'indépendance à Bir Lahlou afin de combler le vide juridique et institutionnel créé par le retrait de l'Espagne. De cette manière, la république sahraouie se présente comme « *un État libre, indépendant, souverain [...] régit sur la base de la libre volonté populaire fondée sur les principes de l'option démocratique* » (De Froberville. 1996).

Toutefois, le Maroc s'est rapidement tourné vers ses alliés occidentaux afin d'obtenir de l'aide dans cette guerre territoriale. Le Roi obtient l'aide américaine qui permet la construction d'un mur d'une envergure inédite. Une structure défensive constituant un frein pour les offensives sahraouies. Au total, en 1987, six murs seront érigés<sup>6</sup>. De manière factuelle, il s'agit d'une barrière de 2.500 km, haute de trois mètres équipée de système intelligent d'écran radar. En

---

<sup>6</sup> Voir Annexes : figure 2

outre, le long du mur est pourvu de mines anti-personnelles et un champ de barbelés empêchant toute tentative d'attaque (De Froberville. 1996). À l'heure actuelle, ce mur persiste et reflète de manière tangible une politique étrangère marocaine efficace à laquelle peu de puissances osent faire face.

### 1.4.1 Quid d'un référendum d'autodétermination ?

En 1991, après seize années de guerre, un plan de paix est élaboré conjointement par l'ONU et l'OUA avec l'aide de fonctionnaires internationaux. Ce plan est ensuite soumis et approuvé par le Conseil de sécurité. Les modalités de ce programme prévoient notamment un cessez-le-feu, l'échange des prisonniers de guerre, le cantonnement des troupes des deux parties, etc. Le plan prévoyait également l'organisation et le contrôle d'un référendum d'autodétermination. Cependant, le plan approuvé par le Conseil de sécurité ne suscite pas l'adhésion du Maroc puisque le royaume chérifien ne retirera ni son armée, ni son administration du Sahara occidental (Gatta. 2018). Dans cette optique, la MINURSO est envoyée à El-Ayoun pour organiser un référendum sur l'avenir du territoire (De Froberville, M. 1996). Néanmoins, le 21 septembre 1991, la « seconde Marche verte »<sup>7</sup> est organisée par le Maroc avec 25 000 Marocains allant au Sahara occidental. Cette action stratégique est perçue comme une violation du cessez-le-feu de nature non militaire mais surtout le déplacement de populations permet d'élargir l'électorat et d'influencer le référendum prévu. La MINURSO a réussi à édifier une liste des électeurs mais des contestations eurent lieu de la part d'individus qui s'estimaient exclus du groupe d'électeurs (Fougerouse. 2008). C'est pourquoi le référendum a été bloqué et n'a jamais eu lieu (Gatta. 2018).

L'impasse due au blocage du référendum amène James Baker, l'envoyé spécial du Secrétariat général des Nations unies, à proposer à plusieurs reprises, en 2001, 2002 et 2003, des issues à cette rupture totale (Nardjes .2022). La dernière alternative proposée fut un compromis : une autonomie substantielle du Sahara occidental. Le Maroc ne s'est pas opposé à cette proposition qui constitue pour lui une base de négociation mais le Front Polisario l'a écartée puisque sa priorité est l'organisation d'un référendum. De plus, l'Algérie s'est également opposée au plan Baker, car celui-ci tend à renoncer à l'indépendance du Sahara occidental et à légitimer l'occupation illégale du Maroc. Face à cette impasse, la MINURSO a été prolongée afin de ne

---

<sup>7</sup> Qualifié par les chercheurs de l'ONU en référence à la première Marche verte qui a eu lieu le 6 novembre 1975 (Gatta. M-C. 2018. Page 155).

pas imposer de solution aux différentes parties. Seulement, le marasme autour de la situation amène le Royaume chérifien à remettre sur la table une nouvelle proposition qui est un statut d'autonomie de la région du Sahara en 2007. En d'autres termes, si à l'issue d'un suffrage de la population sahraouie l'autonomie est choisie, le Sahara occidental posséderait son propre parlement et son chef de gouvernement tout en restant sous la souveraineté du Royaume marocain. Cependant, le Front Polisario manifeste son opposition et dépose une contre-proposition qui prévoit que dans le scénario d'une indépendance du Sahara occidental, le Maroc puisse bénéficier pendant un certain temps des ressources naturelles et garantir des droits aux Marocains sur le territoire du Sahara occidental. En dépit des désaccords, la situation a eu au moins le mérite de rassembler les différentes parties autour de la table et de rétablir un dialogue (Fougerouse. 2008). Néanmoins, le Front Polisario et l'Algérie pétitionnent en faveur d'une application du plan de règlement de 1991 prévoyant l'organisation d'un référendum sous l'égide de l'ONU qui a été accepté par le Maroc avant d'être renié (Gatta. 2018). Malgré des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario aux États-Unis, les choses n'ont pas évolué étant donné que chaque partie campe sur sa position.

Aujourd'hui, force est de constater qu'aucune des dispositions prévues dans le plan de paix de 1991 n'a été respectée. Jusqu'ici le cessez-le-feu était respecté mais en novembre 2020, les forces marocaines franchissent le mur des Sables dans le sud du Sahara occidental afin de moderniser la route qui relie Guerguerat à la Mauritanie<sup>8</sup>, ce qui va donc à l'encontre des accords de 1991. Depuis le 20 octobre 2020, le Front Polisario avait déjà interpellé la communauté internationale à propos de fréquents passages marocain sur la zone tampon au niveau de Guerguerat (Mohsen-Finan. 2020). Le 9 novembre, Brahim Ghali, président de la RASD, avait prévenu que « *l'entrée de tout élément militaire, sécuritaire ou civil marocain serait considéré comme une agression flagrante, à laquelle la partie sahraouie répliquera énergiquement, en légitime défense et en défendant sa souveraineté nationale* » (Mohsen-Finan. 2020). Par la même occasion, Brahim Ghali, a également pointé du doigt l'inaction du Conseil de sécurité de l'ONU (Ibid). Finalement, le Front Polisario annonce la fin du cessez-le-feu à la suite d'une opération militaire de la part du Maroc et les combats reprennent entre les deux belligérants (Ibid).

---

<sup>8</sup> Voir Annexes : figure 3

## 2. Chapitre 2 : État de l'art

L'objectif général de ce chapitre est de présenter une revue de la littérature sur les stratégies de politiques étrangères mises en place par Rabat afin de se détourner du Droit du peuple sahraoui à disposer d'eux-mêmes. La démarche consiste essentiellement à mettre en évidence la diplomatie multiforme du Maroc qui lui sert pour se positionner sur la scène internationale. Dès lors, nous nous focalisons sur les dimensions politiques et économiques qui sont intrinsèquement liées dans les Relations internationales actuelles. Afin de mettre en exergue les tenants économiques, nous nous concentrons essentiellement sur la diplomatie économique multilatérale pour observer le comportement de Rabat. Effectivement, « *les relations commerciales sont bien plus que des échanges de marchandises et de services : elles sont aussi politiques et géopolitiques, dans leurs déterminants et dans leurs conséquences, en amont et en aval* » (Regnault. 2008). D'abord, nous nous focalisons sur la stratégie d'influence marocaine face aux mutations géopolitiques. Nous nous intéressons ensuite à la notion de diplomatie économique multilatérale développée de sorte à comprendre les actions menées par le Royaume marocain.

### 2.1 Évolution de la stratégie d'influence marocaine face aux mutations géopolitiques

Depuis son indépendance, le Maroc a développé un sentiment d'encerclement avec au nord, le puissant voisin espagnol avec lequel les relations sont empreintes d'amertumes en référence aux différends concernant les enclaves de Ceuta et Melilla et à l'est, l'Algérie qui soutient le Front Polisario. Ces deux éléments ont fortement impacté la politique stratégique et diplomatique marocaine (Sambe. 2019). Étant donné les relations problématiques avec l'Espagne et l'Algérie, le royaume s'est retrouvé coincé dans une position défensive révélatrice de sa fragilité géopolitique (El Houdaigui. 2003). Ensuite, les quarante-sept ans de pratique diplomatique marocaine montrent indubitablement un contraste entre le discours et la fragilité de la position géopolitique marocaine. En effet, la définition juridique et politique du territoire marocain est un chantier issu de la colonisation et a laissé l'occasion aux hommes politiques les plus nationalistes de revendiquer le retour du « grand Maroc » allant de la Méditerranée jusqu'à la Mauritanie en comprenant l'ouest algérien et le nord-ouest du Mali, ce territoire étant donc le Sahara occidental (El Houdaigui. 2003). Cependant, l'Espagne et l'Algérie sont des

puissances régionales importantes qui se sont opposées au plan marocain. Mais encore, les autorités algériennes et espagnoles partagent une même perception géostratégique qui aspire à ce que le Maroc soit stable mais pas puissant (El Houdaigui. 2003). Finalement, ces éléments traduisent un jeu géostratégique entre États qui veulent maintenir leur influence dans la région.

Par ailleurs, le royaume chérifien conscient de la situation opère une mutation majeure dans sa politique étrangère en 1990, de manière à ce que l'État soit doté d'une bonne position géoéconomique. Effectivement, en réaction à l'instabilité régionale, le Roi Mohammed VI est parvenu à transformer la diplomatie traditionnelle et personnelle de son père, le Roi Hassan II, en une diplomatie moderne tournée vers l'économie (El Houdaigui. 2003). Le Royaume a donc initié un processus d'appropriation des enjeux de l'économie politique internationale liés au positionnement qu'il veut obtenir (El Houdaigui. 2022). Ainsi, les actions et visées de l'État à l'international génèrent une connexion entre des enjeux politiques et économiques.

## 2.2 La diplomatie multiforme du Maroc

Le Maroc s'est diversifié à travers trois espaces géostratégiques distincts qui caractérisent sa politique étrangère. Comme précédemment évoqué, le premier espace de proximité du royaume constitue les relations de voisinage avec l'Algérie, l'Espagne et la Mauritanie. En deuxième plan, le monde arabo-musulman, l'Afrique et l'Euro-méditerranéen représentent les aires d'appartenance culturelle du Maroc. En dernier lieu, les relations internationales du Maroc s'opèrent également dans l'espace global par une ouverture sur le monde, notamment en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie ainsi qu'en Océanie.

L'idéologie de la politique étrangère marocaine repose sur des approches globales qui sont de nature géopolitique, géoéconomique et géoculturelle. Les principes qui dictent les actions marocaines sont décidés en fonction du voisinage, de la solidarité internationale et du partenariat (Ires. 2019). Notamment, lors du discours du Trône du 30 juillet 2005, le Roi Mohammed VI a déclaré « [...] *Pour nous assurer une présence et un rôle agissant dans ce tumulte planétaire, sommes-nous appelés à suivre, de façon encore plus percutante, la stratégie offensive que nous avons adoptée, en puisant dans les ressorts de la diplomatie parallèle, parlementaire, partisane, économique, culturelle, médiatique et associative. Cela se fera dans le cadre d'un plan intégré et cohérent s'appuyant sur l'élargissement déjà entamé des trois cercles concentriques que sont le bon voisinage, la solidarité agissante et le partenariat*

*stratégique* [...] »<sup>9</sup>. Cela témoigne d'une réelle ambition de diversifier les moyens afin d'établir et de maintenir les relations au niveau international.

En outre, sous l'autorité du Roi Mohammed VI, les impulsions visent à un dénouement de la question du Sahara occidental, notamment en passant par le plan d'autonomie afin de défendre les intérêts du Maroc à un niveau global (Ires. 2019). En particulier, la résolution du conflit sahraoui s'effectue à travers la consolidation des liens traditionnels du royaume, l'établissement de partenariats stratégiques et l'inscription du Maroc dans les grandes questions mondiales incluant le changement climatique. Par exemple, la COP22 organisée à Marrakech a joué en faveur du Maroc qui se positionne comme un pays africain en marge du changement et traduisant les efforts réels du royaume concernant l'environnement (Domofinance. s.d). Les concepts qui caractérisent au mieux la nouvelle direction de la politique étrangère érigée par le Roi sont donc la détermination, le pragmatisme, le réalisme, la modération, l'anticipation, la fermeté, l'approche participative, la vision stratégique et la diversification (Ires. 2019).

Afin de mener à bien ses objectifs, le Maroc s'est également lancé dans une diplomatie économique audacieuse capable de développer de nouveaux partenariats, attirer des investissements, promouvoir l'attractivité du pays et d'accroître les échanges extérieurs (Ires. 2019). En effet, l'action diplomatique du Maroc s'appuie sur la vision du Roi qui a affirmé que les ambassadeurs marocains sont « *des soldats devant déployer tous leurs efforts au service des objectifs économiques de leur pays* »<sup>10</sup> (Le Roi Mohammed VI cité par Ires. 2019). Il a également ajouté que la diplomatie marocaine « *se doit aujourd'hui de se mobiliser pour capitaliser la nouvelle image que nous avons accréditée auprès de l'opinion publique internationale, l'image d'un Maroc démocratique et moderniste* » (Ibid). Dès lors, le Maroc aspire à consolider sa place en tant que pôle attractif et comme gardien de stabilité et de la paix aux yeux des trois espaces géostratégiques mentionnés précédemment.

Par ailleurs, le Maroc s'engage vers une diversification de ses ressources en s'appuyant sur un équilibre subtil entre une gestion efficace des liens avec l'Occident issu de la période coloniale et préservée durant la période post-indépendance, et l'inscription graduelle à une communauté d'intérêts géoéconomiques sud-sud (El Houdaigui. 2022). Les responsables marocains ont fait

---

<sup>9</sup> Extrait du discours du Trône du 30 juillet 2005 consulté sur [https://www.ires.ma/fr/bibliotheque-numerique/recueil-des-discours-et-messages-royaux?field\\_types\\_target\\_id=184&page=%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C4](https://www.ires.ma/fr/bibliotheque-numerique/recueil-des-discours-et-messages-royaux?field_types_target_id=184&page=%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C4)

<sup>10</sup> Message du Roi Mohammed VI du 30 aout 2013

du déterminisme géographique l'axe principal de leur politique étrangère (El Houdaigui. 2003). Si bien que le discours diplomatique marocain soit agrémenté de qualificatifs tels que « pont », « trait-d'union » entre l'Europe et l'Afrique ou encore de « point de passage et de rencontre » des cultures occidentales et arabo-islamiques (El Houdaigui. 2003).

À l'heure où une nouvelle ère diplomatique semble s'amorcer, le Maroc visualise à travers les pays de l'Afrique subsaharienne un moyen de « désenclavement » stratégique (Sambe. 2019). Dès lors, l'Afrique est au centre de l'ambition marocaine puisqu'elle crée de nouvelles frontières économiques, politiques et diplomatiques (El Houdaigui. 2022). Par conséquent, le Maroc a cherché à jouer un rôle de premier plan sur la scène diplomatique lorsque les pays africains ont commencé leur requête pour l'autodétermination. Cela se traduit par une politique d'ouverture du Maroc qui participe au « groupe de Casablanca » ayant pour but la construction d'une unité africaine (Sambe. 2019). Dès les années 1970, le Roi Hassan II reprend la tradition politique et donne une nouvelle impulsion aux rapports marocco-africains déjà existants. Ces traditions comprennent une politique de coopération allant de l'économie à la culture mais également des accords et des conventions politiques et juridiques.

Depuis son indépendance, la stratégie marocaine est définie en fonction de ses intérêts politiques. La vision du Royaume est très claire et reflète des préoccupations diplomatiques réalistes tout en gardant à l'esprit que les revendications territoriales sur le Sahara occidental occupent en majeure partie l'agenda (Sambe. 2019). En particulier, la question autour du Sahara occidental a amené le Maroc à se tourner vers des alliés dits « progressistes » que le Roi a trouvés dans les États africains nouvellement indépendants. Cependant, la politique diplomatique marocaine se montrait intraitable sur le point du Sahara occidental. Tout État, institution ou organisation ne partageant pas la position marocaine sur ce sujet devenait un antagoniste. En guise d'illustration, lors du sommet de l'OUA à Addis Abeba en 1983, et en marge de la lecture des points d'ordre, il a été évoqué l'ouverture de négociations directes entre le Front Polisario et le Maroc, ce qui a déplu et provoqué la colère de Rabat qui s'est retiré de l'organisation. Progressivement, le Maroc est parvenu à se montrer plus ouvert, mais cela est surtout dû à l'isolement diplomatique que subissait le Royaume en raison de son comportement vis-à-vis de la question sahraouie. Notamment, Hassan II comprit qu'adopter une position radicale au sein des instances africaines allait mener le Maroc vers l'isolement (Sambe. 2019). En somme, auparavant, le Maroc se contentait du maintien des relations bilatérales avec les pays dits « alliés » à sa cause. Néanmoins, la question du Sahara occidental est une aubaine pour le Royaume marocain afin de devenir une puissance diplomatique continentale. Effectivement, si

le Maroc parvient à allier une majorité d'acteurs à la solution qu'il propose concernant le Sahara occidental, le pays aura eu le mérite d'avoir réglé un conflit antédiluvien. En définitive, la diversification des relations marocaines peut avoir son importance quant à la résolution du conflit sahraoui.

## 2.3 La diplomatie économique marocaine

L'accroissement de la mondialisation a considérablement fait évoluer la diplomatie économique multilatérale. Selon Bergeijk et Moons, « *la diplomatie économique consiste en un ensemble d'activités visant les méthodes et procédés de la prise internationale de décision et relatives aux activités économiques transfrontières dans le monde réel. [...] Elle a comme champs d'action le commerce, l'investissement, les marchés internationaux, les migrations, l'aide, la sécurité économique et les institutions qui façonnent l'environnement international, et comme instruments les relations, la négociation, l'influence* » (Bergeijk et Mons cité par Revel. 2011). Effectivement, la mondialisation libérale amenant un élargissement des marchés, additionnée à l'absence de gouvernance mondiale, a orienté la gestion des grandes questions globales selon une perspective économique et par essence multilatérale.

Les stratégies d'influence multilatérale représentent un modèle de compétition internationale assez subtil mais puissant. Généralement confondue avec le concept de puissance, l'influence relève d'une méthode et d'outils fondamentalement différents. D'une part, la puissance désigne des instruments d'interventions traditionnels appliqués de manière directe. D'autre part, l'influence tend vers une capacité plus souple d'un acteur de parvenir à ses objectifs via des moyens alternatifs non coercitifs, tels que l'image, l'économie et la culture (Dafir. 2015). Notamment, ces stratégies permettent de servir des intérêts sans les montrer explicitement puisqu'elles portent sur les règles du jeu des actions plutôt que des actions en elles-mêmes (Revel. 2011).

Dès lors, la diplomatie économique est bien plus souple que l'appui aux contrats internationaux. En particulier, l'objectif des diplomaties étatiques s'appuie sur la coopération multilatérale des modèles, des valeurs, des standards et des normes. Ces défis amènent les États à se fixer des priorités d'intérêts à long terme et à les tenir. La « guerre économique », terme réducteur des Relations internationales, n'est donc pas le reflet de la compétition internationale. Finalement,

celle-ci s'apparenterait plus à une combinaison d'alliances, de coopération et de compétition, autrement dit « coopération » ou encore « smart power » (Revel. 2011).

### 2.3.1 Le champ d'action de la diplomatie économique multilatérale marocaine

C'est dans une trajectoire de plus en plus dynamique que s'inscrit la politique étrangère du Maroc. Ainsi, elle s'appuie sur un référentiel historique multiséculaire, appuyée sur une diplomatie multiforme qui ambitionne d'amener une puissance d'influence plus grande et plus fiable (Dafir. 2015). En particulier, en matière de sécurité, de renseignements, de lutte contre le terrorisme et de migration, le Maroc est une pièce maîtresse, qui souhaite assumer une forme de leadership (Zaoui. 2023). C'est à travers le renforcement des maillons traditionnels, de la mise en place de nouveaux liens suivant une logique de réseau, de la conclusion de nouveaux partenariats stratégiques, ainsi que de l'inscription dans les nouvelles logiques et dans les valeurs universelles que l'objectif du Maroc s'accomplit (Dafir. 2015).

La mise en place d'une diplomatie économique est un processus long et complexe qui génère la connexion entre différents enjeux (El Houdaigui. 2022). Depuis les années 1990, la politique étrangère marocaine a opéré une transition majeure, de manière à ce que le Maroc soit doté d'une bonne position géoéconomique. Cela implique de nouvelles orientations dans la dimension économique de la politique étrangère, si bien que l'État a fait en sorte que la diplomatie soit au service de l'économie nationale (El Houdaigui. 2022). Dès lors, le Maroc s'est tourné vers deux axes principaux : l'Occident et l'Afrique subsaharienne.

En premier lieu, concernant les liens avec l'Occident, le Maroc a toujours maintenu une relation multiforme avec la France et également avec les États-Unis. Premièrement, la France constitue un partenaire stratégique historique pour le Maroc. Depuis les années 1960, le Maroc possède une relation proche avec la France. Notamment, Hassan II avait séduit la France par sa personnalité, son engagement auprès de la république, ses intentions déclarées de se tenir à l'écart de l'URSS et de l'Égypte de Nasser et enfin par son anticommunisme. La France a adopté une politique particulière envers le Maroc qui consiste avant tout dans des décisions conclues entre chefs d'État plutôt que des orientations ministérielles : une particularité que l'on observe encore de nos jours (Abourabi. 2019). Premier partenaire commercial du Maroc avec

des échanges s'élevant à 5,3 milliards d'euros, les relations entre les deux acteurs sont mutuellement profitables. En outre, la France a une présence commerciale importante au Maroc et une diaspora marocaine élevée dans son propre pays (WSRW. 2021). Toutes sortes d'accords sont conclus entre les deux acteurs tels que des accords de coopération militaire, des accords de coopération en matière d'éducation ou encore des accords maritimes dont l'exploitation s'effectue sur les côtes sahraouies (Abourabi. 2019). Les intérêts économiques de la France au Maroc sont donc multiples. Par ailleurs, fort des liens coloniaux qui existent entre les deux acteurs, la France n'a jamais vraiment cessé de soutenir le Maroc sur la question du Sahara occidental. Effectivement, dès 1976, le président Giscard d'Estaing formule qu'il n'est pas favorable à la création d'un micro-État au Sahara occidental en formulant « *il ne nous semble pas raisonnable que cette population nomade, évaluée à trente mille et au maximum à cent mille personnes, se constitue en État autonome* » (Gatta. 2018). Ensuite, c'est Jacques Chirac qui a réitéré son soutien en affirmant « *La monarchie reste le seul garant à nos yeux de la stabilité [...] c'est pour cette raison qu'on a cessé d'apporter le soutien à SM le roi Mohammed VI, en appuyant notamment le point de vue marocain sur la question du Sahara, partie intégrante du Royaume* » (Zoubir. 2018). C'est ainsi que depuis le début du conflit, la France fournit un soutien au Maroc (Gatta. 2018). Enfin, comme le royaume marocain représente un allié historique pour la France, qu'elle peut mobiliser en cas de besoin, celle-ci met donc beaucoup d'importance sur la nécessité d'entretenir une relation d'amitié avec le Royaume marocain. Par exemple, en 2016, le Maroc a formé des imams français à l'Islam modéré dans le cadre de la coopération, bilatérale antiterroriste, remédiant à l'incapacité de la République laïque à mettre en place ce type de mesure (Abourabi, Y. 2019).

Concernant la relation avec les États-Unis, le Royaume marocain n'est pas dans la proximité géographique de cet État. De plus, l'ampleur du marché européen suffit amplement à combler les investissements de firmes marocaines à l'étranger sans avoir besoin d'accéder au marché américain (Regnault. 2008). En réalité, la relation entre le Maroc et les États-Unis remonte aux années 1970. En effet, le Maroc bénéficiait d'une aide militaire américaine et les États-Unis possédaient quelques bases au Maroc. Initialement, les États-Unis ne voulaient pas se prononcer sur la question du Sahara occidental par peur de représailles sur les relations économiques avec Alger<sup>11</sup>(Gatta. 2018). Finalement, le vent a très vite tourné puisque le Maroc s'est imposé en tant que pilier de la présence américaine au Maghreb. Par exemple, durant la guerre froide, le

---

<sup>11</sup> Les échanges commerciaux avec l'Algérie étaient dix fois plus importants qu'avec le Maroc

royaume marocain a servi d' « État par procuration » pour permettre aux États-Unis de contrer les mouvements révolutionnaires en Afrique subsaharienne (Ibid). En outre, le Maroc a su se positionner comme un allié des États-Unis par divers moyens. Tout d'abord, le Maroc, par l'envoi de 2000 soldats marocains en Arabie Saoudite, a soutenu les États-Unis durant la guerre du Golfe en 1991. Ensuite, l'instabilité durant la décennie noire en Algérie donna l'occasion au Maroc de s'établir comme un rempart contre les forces extrémistes. En effet, la capacité du roi Hassan II à réfréner les mouvements extrémistes dans son pays a permis au Maroc de devenir un associé utile aux États-Unis dans leur lutte contre le terrorisme. Finalement, la dernière raison d'un soutien américain au Maroc réside dans l'accélération des réformes économiques et la libéralisation du marché s'harmonisant avec les objectifs idéologiques américains. De la même façon, du point de vue des États-Unis, le Maroc se distingue de ses voisins en tant que « modèle démocratique » au sein du monde arabe. Notamment, le soutien américain réside également dans le fait que le Maroc est moins hostile à l'égard d'Israël qui bénéficie d'une immunité indéfectible aux yeux des Américains (Gatta. 2018). Tous ces éléments tendent à influencer le positionnement des États-Unis par rapport à l'aspiration d'une reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet élément dans l'analyse de ce mémoire. En somme, l'accord Maroc—États-Unis traduit un jeu de stratégie géopolitique des accords pouvant s'établir entre le Nord et le Sud. Le Maroc obtient indubitablement des avantages de ce jeu triangulaire qu'il a mis en place (Regnault. 2008).

En deuxième lieu, le Maroc s'est également tourné vers l'Afrique subsaharienne depuis les années 2000 (Abourabi. 2019). Sous le règne de Mohammed VI, Rabat a introduit une politique africaine plus ouverte et dynamique, particulièrement sous un angle économique-diplomatique (Nejjar. 2022). En outre, cette ouverture a été annoncée par l'établissement de visites royales afin d'affermir les liens avec les autres dirigeants et par la même occasion de servir d'intermédiaire fiable pour les entreprises marocaines qui ambitionnent une implémentation sur le continent (Nejjar. 2022). Conséquemment, depuis 2011, le Maroc a revalorisé sa politique économique dans la région africaine. Cela constitue un tournant dans l'histoire de la politique économique marocaine puisqu'initialement, la politique marocaine était tournée vers le Nord (Nejjar. 2022). C'est pourquoi, la géopolitique de l'Afrique redessinée par le Maroc, lui a permis de redéfinir son rôle régional et continental. En effet, pour répondre à ses objectifs, Rabat a introduit un changement économique et diplomatique. Par conséquent, le Royaume s'est engagé « à consolider les relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les

*pays africains, notamment les pays subsahariens et du Sahel* » et à « *renforcer la coopération Sud-Sud* » <sup>12</sup>(Le Roi Mohammed VI cité par Nejjar. 2022). C'est ainsi que le projet du gazoduc Nigéria-Maroc a vu le jour. L'idée du projet a été lancée en 2016 par le roi Mohammed VI pour renforcer les partenariats avec les pays africains (LeMondeAfrique. 2023). Cette initiative, dont la longueur dépassera les cinq mille kilomètres, permettra de réunir les ressources gazières du Nigéria en passant par une douzaine de pays ouest-africain et de rejoindre le marché européen. Les pays faisant partie de ce projet sont le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Gambie, le Sénégal et la Mauritanie. Une fois passé par tous ces pays, le gazoduc arrivé au Maroc sera relié au Gazoduc Maghreb-Europe (Abanouas. 2024). Cette infrastructure sera un catalyseur de la région et permettra de stimuler l'industrie des pays bénéficiaires. En outre, la coopération régionale se voit renforcée. C'est là une véritable aubaine pour le Royaume marocain qui désire renforcer son influence dans la région.

Mais encore, le Roi Mohammed VI a initié un « label Maroc » afin de prôner un engagement actif des entreprises marocaines en Afrique. À cet effet, le Roi a affirmé que « *La promotion du "label Maroc" n'est pas un simple slogan, mais plutôt un objectif stratégique dont la réalisation permettra de concrétiser toutes les opportunités de coopérations possibles dans tous les domaines* » <sup>13</sup> (Le Roi Mohammed VI cité par Nejjar. 2022). Finalement, les investissements marocains directs en Afrique subsaharienne représentent plus de la moitié du total des investissements directs marocains à l'étranger (Abourabi. 2019). Enfin, ces échanges déficitaires au début des années 2000 se sont développés en échanges excédentaires en 2010 et continuent de croître en moyenne de 13 pour cent par an, servant à la fois des intérêts économiques et politiques dans la région.

En somme, Rabat a su s'imposer comme acteur incontournable de la sécurité globale à plusieurs niveaux. Même si certains différends animent les relations transméditerranéennes, le Maroc parvient à maintenir un dialogue constant avec ses partenaires stratégiques, dont la France et les États-Unis au niveau de l'Occident, et également au niveau des pays de l'Afrique subsaharienne. Il est clair qu'au vu du nombre de domaines que les acteurs gèrent en commun, ils ne peuvent se déjouer les uns des autres. Toutefois, c'est dans ses liens stratégiques que réside la tactique marocaine de légitimer son occupation au Sahara occidental. Notamment, la

---

<sup>12</sup> Discours du Roi à la Conférence des Ambassadeurs, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération : [www.diplomatie.ma](http://www.diplomatie.ma).

<sup>13</sup> Ibidem

relation avec l'Occident confère à Rabat une place privilégiée en tant que premier partenaire maghrébin et le Maroc est une porte d'entrée vers l'Afrique pour l'UE. En seulement vingt ans de règne, le Royaume de Mohammed VI s'est construit une image de meilleur allié des pays occidentaux dans le monde arabe. En particulier, sa coopération est jugée précieuse, car le Maroc autorise le survol de son territoire en cas de guerre, joue un rôle important vis-à-vis des flux migratoires, surveille le détroit de Gibraltar et constitue un partenaire économique important. Le Maroc constitue également un pays de confiance concernant la lutte contre le terrorisme (Mohsen-Finan. 2020). Ces relations permettent également à Rabat d'avoir une certaine mainmise sur la politique européenne qui pourrait lui servir à long terme. Il est donc clair que Rabat parvient à établir des liens multiformes, et à divers niveaux qui lui sont précieux dans sa quête stratégique.

### 3. Chapitre 3 : Cadre théorique

Le cadre théorique de ce mémoire est axé sur le réalisme, plus spécifiquement sur la politique étrangère et la diplomatie. Effectivement, en adoptant une perspective historique et en tenant compte de la multitude de manœuvres diplomatiques, l'analyse sous le prisme du réalisme permet d'appréhender le particularisme marocain dans le système international, ainsi que ses aspirations. En outre, la politique étrangère et la diplomatie sont les deux faces d'une même pièce. D'un côté, la diplomatie concerne la manière dont les agents des États se comportent dans la mise en œuvre de leur politique étrangère. De l'autre côté, la politique étrangère renvoie aux objectifs et aux fins de ces actions (Battistella. 2019).

Tout d'abord, nous mettons en évidence la théorie réaliste en RI mobilisée dans le cadre de cette recherche. Effectivement, l'ouvrage « *Théorie des relations internationales* » de Battistella Dario constitue une base sur laquelle s'appuyer pour être conscient des différentes théories existantes et de leurs caractéristiques propres. Dès lors, la théorie réaliste s'est démarquée puisqu'elle soulève des dynamiques en adéquations avec notre étude de cas.

Ensuite, nous appréhendons les concepts de *politique étrangère* et de *diplomatie* de manière théorique. Au regard de la contextualisation et de la revue de la littérature, il apparaît que ces concepts sont clés dans l'élaboration de cette analyse. Le concept de politique étrangère doit être parfaitement encadré et compris afin d'appréhender les dynamiques qu'il englobe. Pareillement, la diplomatie doit être comprise afin de mieux percevoir les caractéristiques inhérentes aux comportements des États sur la scène internationale. Sur cette base, nous serons habilement équipés pour inscrire ce qui est du ressort de la politique étrangère et de la diplomatie et ce qui n'y est pas apparent.

### 3.1 La théorie réaliste

S'il y a bien un aspect que nul ne peut remettre en cause dans les Relations internationales, c'est sa prospection à étudier le réel. L'analyse réaliste se veut rigoureuse dans un monde non idéal afin d'appréhender les dynamiques de manière cohérente. Bien que certains reprochent au courant réaliste de s'enfermer dans une étude bien définie des causes de la guerre et des circonstances d'une stabilité internationale, d'autres continuent de s'identifier au fait que « *de nos jours, nous sommes tous réalistes* » comme Martin Wight l'a déclaré (Battistella et al., 2019). À travers le prisme réaliste, la valeur d'une affirmation sera jugée à sa faisabilité à travers un esprit très cartésien. Ainsi, le réalisme est une théorie qui amène « *à garder la tête froide, à observer le monde tel qu'il est, et non à l'imaginer tel que nous voudrions qu'il fût* » (Aron. cité par Jeangène Vilmer. 2023).

Le réalisme est un ensemble de théories qui a su prendre le dessus de la discipline des Relations internationales à partir du XXe siècle, en particulier au lendemain de la guerre froide (Jeangène Vilmer. 2023). Bien que d'autres familles de théories se sont imposées comme incontournables, le réalisme demeure l'une des familles de pensées dominantes. Empiriquement vérifié dès son apparition, ce courant a rapidement avancé des résultats pertinents par rapport aux jeux des grandes puissances durant la Seconde Guerre mondiale et par la Guerre froide qui s'en est suivi (Jeangène Vilmer. 2023).

Le courant réaliste décèle une inspiration aux auteurs classiques qui ont à travers les comportements humains reflétés ce que l'État pouvait être et devenir. Notamment, antérieur à la fondation de la discipline des Relations internationales, Thomas Hobbes dans le « *léviathan* » révèle que « *si deux humains désirent la même chose, dont ils ne peuvent cependant jouir l'un et l'autre, ils deviennent ennemis et, pour parvenir à leur fin, ils s'efforcent de s'éliminer ou de s'assujettir l'un l'autre* » (Hobbes cité par Jeangène Vilmer. 2023). En effet, la lutte de puissance est le thème général autour duquel les Relations internationales gravitent. D'ailleurs, Gilpin développe clairement cette idée lorsqu'il dit « *la nature fondamentale des relations internationales n'a pas changé depuis des millénaires* » et elles « *continuent d'être une lutte récurrente pour la richesse et la puissance parmi des acteurs indépendants en état d'anarchie* » (Giplin, R. cité par Jeangène Vilmer. 2023).

Autre précurseur de la discipline, Machiavel est au courant réaliste, ce que représente Galilée à la physique. Dans son ouvrage, « *Le Prince* », il réfute l'idée d'un catéchisme ou d'une utopie et annonce dévoiler « le secret de sa méthode » en tant que conseiller du Prince (Audier, S., 2005). En observant que la nature et les passions humaines demeurent à travers toute époque, Machiavel avance le postulat que les hommes sont méchants et sont toujours en mesure de montrer cette méchanceté dès qu'il est nécessaire de le faire (Audier, S. 2005). Il faut donc être préparé en tout temps pour faire face à cette méchanceté en adoptant un comportement similaire afin de préserver le pouvoir. Par ailleurs, Machiavel avance que par opposition à la crédulité des foules, les chefs doivent se montrer astucieux, doivent agir seuls, et au besoin avoir recours à des moyens illégaux. De la même façon, l'auteur avance « *et jamais un esprit sage ne reprochera à quelqu'un d'avoir accompli une action extraordinaire pour organiser un royaume ou fonder une république. Ce qui est à désirer, c'est que si le fait l'accuse, le résultat l'excuse* »<sup>14</sup> (Machiavel cité par Audier. 2005). Dès lors, les Relations internationales s'agitent autour des fins et des moyens pour y parvenir. Les moyens constituent donc la force par laquelle la victoire (les fins) est obtenue (Zinn. 2010). La priorité étant donc la survie de l'État. Cette idée est reprise notamment par Morgenthau qui affirme que l'homme est par nature égoïste et dans un monde où les ressources sont limitées, son comportement est influencé par une volonté de puissance qui n'est satiable que dans la perspective où « *tous les autres hommes seraient devenus l'objet de sa domination* » (Morgenthau cité par Battistella. 2009). Cette conception appliquée au niveau international amène Morgenthau à affirmer que les nations aspirent toujours à la puissance « *chacune essayant soit de maintenir, soit de renverser le statu quo* » cela conduisant ainsi « *à l'équilibre des puissances* » (Ibid). Finalement, l'objectif de chaque État est de maintenir sa sécurité et de renforcer sa puissance à l'extérieur de ses frontières par le truchement de divers moyens.

---

<sup>14</sup> *Discours*, L. chap. ix, p. 405

### 3.1.1 Caractéristiques générales du paradigme réaliste

Étant donné la multitude d'auteurs et d'interprétations d'un même concept, il est nécessaire pour avoir une vision générale du réalisme d'en énoncer les caractéristiques principales. En effet, dans son ouvrage cité précédemment, Battistella définit les caractéristiques primaires et secondaires des analyses réalistes. Cette partie énonce donc une liste non exhaustive des caractéristiques jugées pertinentes pour notre cas d'étude.

En premier lieu, les réalistes considèrent que « *l'État d'anarchie dans lequel se trouvent les relations internationales est synonyme d'État de guerre, car il n'existe aucune autorité centrale susceptible d'empêcher le recours à la violence armée de la part des acteurs internationaux* » (Battistella. 2019). Effectivement, l'anarchie est synonyme d'état de guerre puisque l'absence d'autorité centrale signifie que tout État peut s'engager sur la voie de la violence. Dès lors, « *l'équilibre des puissances est l'unique mode de régulation susceptible d'assurer non pas la paix, mais un ordre et une stabilité internationale forcément précaires, car dans l'histoire sans fin que constituent les relations internationales, il n'y a pas de progrès possible* » (Ibid). En outre, les réalistes estiment que « *les principaux acteurs des relations internationales sont des groupes de conflits, et depuis l'existence du système interétatique westphalien, ces groupes sont essentiellement des États-nations organisés territorialement* » (Ibid). Cela signifie que les États seraient les acteurs déterminants de la scène internationale par lesquels le Droit international s'applique. Toutefois, les réalistes ne nient pas l'existence des acteurs non étatiques et leur influence, mais cela reste relativement limité dans une structure verticale où celles-ci agissent souvent par l'intermédiaire des États (Jeangène Vilmer. 2023). En somme, ces États-nations « *représentés par le pouvoir exécutif sont des acteurs rationnels qui cherchent à maximiser leur intérêt national, défini en termes de puissance, eu égard aux contraintes du système international* » (Battistella. 2019).

Partant de ces quatre caractéristiques primaires, Battistella a déterminé quatre propositions secondaires qui viennent compléter les axes principaux de la théorie réaliste. La première caractéristique secondaire mentionne que « *lorsque la politique extérieure ne parvient pas à atteindre l'intérêt national par des moyens pacifiques, le recours à la guerre est un moyen légitime, et celle-ci ne saurait être jugée d'après les critères éthiques applicables aux comportements individuels* » (Battistella. 2019). La deuxième proposition émet que « *les organisations interétatiques et les entités non étatiques ne sont pas des acteurs autonomes car*

*ils n'agissent au mieux que par l'intermédiaire des États » (Ibid). Le troisième indique que « la politique extérieure, synonyme de high politics, prime sur la politique intérieure, considérée comme de la low politics, et la prise en compte de l'opinion publique est un obstacle à la bonne conduite diplomatique » (Ibid). Pour finir, la dernière caractéristique secondaire stipule que « l'existence et l'effectivité du droit international des institutions de coopérations dépendent de leur conformité aux intérêts des États les plus puissants » (Ibid).*

## 3.2 Le concept de politique étrangère

Le premier concept au centre de ce mémoire par rapport à la problématique étudiée et à la contextualisation est celui de politique étrangère. Dès lors, il apparaît cohérent d'en évoquer les caractéristiques, bien que la politique étrangère recouvre un large périmètre d'action. Effectivement, par le truchement de la politique étrangère, l'État ambitionne de répondre au comportement des autres acteurs internationaux. Le but du jeu international à travers la politique extérieure est d'essayer de conserver une situation favorable ou de la modifier si la situation initiale est défavorable (Braillard & Djalili. 2016).

Par ailleurs, le vocabulaire n'est pas anodin lorsque l'on fait de la politique. S'exprimer au sujet de la « politique étrangère » ou des « relations extérieures » relève l'évidence de l'extériorité d'application des dynamiques politiques. La politique étrangère est celle qui sépare l'interne de l'externe et qui contrairement à la politique intérieure traite des dynamiques par-delà les frontières (Merle. 1984). Ainsi, par le moyen de la politique étrangère, l'État possède des capacités d'influences en dehors de sa zone territoriale (Braillard.& Djalili. 2016).

La politique étrangère puise ses racines aussi loin que l'Homme puisse s'en souvenir. Effectivement, la priorité sécuritaire justifie ce besoin naturel d'un groupe social à se protéger d'une menace (Braillard & Djalili. 2016). Ainsi, tout ce qui échappe au contrôle constitue un potentiel danger. Au fil de l'histoire, les États se sont formés avec un triptyque souveraineté-population-territoire. Seulement, se conformer uniquement à la gestion d'un État selon ce triptyque signifie une omission du caractère anarchique des Relations internationales. Dès lors, une des particularités de la politique étrangère est qu'elle possède un champ d'action qui en majeure partie échappe à son contrôle (Braillard & Djalili. 2016). D'ailleurs, c'est ce passage de l'interne vers l'externe qui donne sa spécificité à la politique étrangère puisque le résultat d'une action dépend des variables qui échappent à la souveraineté de l'État qui la met en place

(Morin. 2013). Ainsi, le développement de la politique extérieure est impératif pour la survie des États. En résumé, la politique étrangère est une mécanique élémentaire pour les États, permettant de cibler et de renforcer leurs intérêts sur la scène internationale. Dans l'objectif d'assurer la sécurité, la prospérité et le pouvoir de leurs pays, les États s'appuient sur la politique étrangère pour influencer les relations avec d'autres entités.

Beaucoup d'auteurs se sont essayés à l'élaboration d'une définition qui puisse caractériser la politique étrangère en relations internationales. Effectivement, la notion de politique étrangère est souvent comprise comme « *l'instrument par lequel un État tente de façonner son environnement politique international* » (Charillon cité par Battistella. 2019) et par lequel « il tente d'y préserver les situations qui lui sont favorables et d'y modifier les situations qui lui sont défavorables » (Rosenau cité par Battistella. 2019). Parmi eux, Rosenau définit la politique étrangère comme « *la ligne d'action que les responsables officiels d'une société nationale suivent pour présenter ou modifier une situation dans le système international afin qu'elle soit compatible avec les objectifs définis avec eux-mêmes ou leurs prédécesseurs* » (Rosenau cité par Battistella. 2015). Dès lors, la matière de base des Relations internationales n'est d'autres que la politique étrangère au vu de son caractère extérieur à l'espace contrôlé par l'État (Battistella. 2019). Cela montre à quel point la politique étrangère s'impose au sein de la discipline. Notamment, la période précédant la Première Guerre mondiale a été significative dans la recherche de compréhension du comportement des États.

Finalement, en admettant que la politique étrangère est flexible et en constante évolution, il n'est pas possible d'élaborer une liste exhaustive comme grille d'analyse applicable à chaque situation. Par exemple, la notion d'intérêt national peut différer en fonction des périodes, des pays et des individus. À ce titre, Raymond Aron nous illustre parfaitement cette allégation en disant « *Clemenceau voulait la sécurité, Napoléon la puissance, Louis XIV la gloire de la France* » (Aron. R. 1962., cité par Morin. J-F., 2013). Néanmoins, cette diversité dans le domaine de la politique étrangère nous semble être comme une richesse inestimable dans un monde ondoyant.

### 3.3 La notion de diplomatie

Le second concept au centre de ce travail est celui de diplomatie. Nous l'avons remarqué, le Maroc adopte une diplomatie multiforme. Afin de comprendre à quoi se rapportent les actions du Maroc, il est donc essentiel de se concentrer sur cette notion. Effectivement, la diplomatie est l'un des mécanismes les plus anciens et les plus essentiels en Relations internationales puisqu'elle gère les relations entre États. La diplomatie vise à promouvoir la paix, à éviter les conflits, à maintenir la coopération internationale et vise la résolution de conflit par des moyens non-violents. Perçue comme « la salle des machines » de la politique internationale, de nombreux auteurs ont laissé ce concept de côté (Cohen cité par Battistella. 2019). Néanmoins, nous pensons que la diplomatie offre une grille de lecture adéquate pour comprendre les agissements marocains dans ce cas d'étude.

Premièrement, pour les réalistes, l'outil de promotion que représente la diplomatie est crucial pour servir les intérêts des États. La première personne à avoir évoqué la diplomatie de manière savante est Hans Morgenthau. En effet, pour lui « *parmi tous les facteurs qui constituent la puissance d'une nation, le plus important, et l'un des plus instable, est la qualité de la diplomatie* » (Morgenthau cité par Battistella. 2019). Ainsi, la diplomatie a pour but l'évitement des conflits armés ou au moins d'en limiter les effets destructeurs et d'y mettre un terme. Dès lors, la négociation de compromis, la persuasion, et la menace d'un usage de la force sont des moyens diplomatiques utilisés dans l'objectif de préserver ou de ramener la paix. Néanmoins, Morgenthau affirme également que « *la conduite des affaires étrangères d'une nation par ses diplomates est à la puissance nationale en temps de paix ce que la stratégie militaire et la tactique par ses chefs militaires est à la puissance nationale en temps de guerre. C'est l'art de faire en sorte que les différents éléments de la puissance nationale pèsent avec un maximum d'effet sur les éléments d'une situation internationale qui touche le plus directement l'intérêt national* » (Morgenthau cité par Battistella. 2019). Raymond Aron viendra compléter la pensée de Morgenthau en évoquant la conduite diplomatico-stratégique en ces termes « *le commerce des nations est continu, la diplomatie et la guerre n'en sont que les modalités complémentaires, l'une ou l'autre dominant tour à tour, sans que jamais l'une s'efface entièrement au profit de l'autre* » (Aron cité par Battistella. 2019). Ils émettent donc l'idée d'une stratégie derrière la conduite diplomatique.

En outre, le mécanisme diplomatique est essentiel pour résoudre des différends territoriaux, commerciaux ou politiques, de manière pacifique. Ce qui intéresse donc les réalistes est de savoir comment les diplomates parviennent à défendre les intérêts nationaux tout en essayant de préserver la paix (Battistella. 2019). Dès lors, pour Morgenthau « *le succès continu de la diplomatie dans la préservation de la paix dépend des qualités morales et intellectuelles extraordinaires que tous les principaux participants doivent posséder. Une erreur dans l'évaluation de l'un des éléments de la puissance nationale, faite par l'un ou l'autre des chefs d'États en charge, peut faire la différence entre la paix et la guerre* » (Morgenthau cité par Battistella. 2019). Par ailleurs, Aron ajoute que « *la capacité diplomatique est la qualité de l'action grâce à laquelle on se fait des amis et désarme des adversaires possibles* » (Aron cité par Battistella.2019). Par conséquent, pour les réalistes, la diplomatie se réfère aux prises de décisions qui sont issues des décideurs. Si bien que « *l'homme d'État, le ministre des Affaires étrangères, le Premier ministre, le chef de l'État sont aussi, dans certaines de leurs conduites, des ambassadeurs* » (Aron cité par Battistella. 2019). Ainsi, la politique étrangère dite du « prince » est considérée par les réalistes comme la politique du chef d'État ou du pouvoir exécutif. Effectivement, les théoriciens supposent une unicité de l'État comme acteur exclusif sur la scène internationale. C'est donc dans la personnification de l'autorité que l'image de l'unité nationale peut se maintenir (Battistella. 2019). En résumé, le diplomate tend à se confondre avec le décideur et la diplomatie avec la prise de décision. Il faut donc garder à l'esprit que toute action diplomatique se fonde sur des probabilités et qu' « *elle ne serait pas raisonnable si elle refusait le risque, elle est raisonnable dans la mesure où elle calcule le risque* » (Aron cité par Battistella. 2019).

Pour continuer, la diplomatie peut être considérée comme l'une des cinq institutions internationales qui servent à maintenir l'ordre, parmi l'équilibre de la puissance, le droit international, la guerre et les grandes puissances. En effet, la diplomatie « *présuppose qu'il existe non seulement un système international, mais également une société internationale* » du moment que « *l'échange de missions diplomatiques est rendu possible par l'acceptation par les États concernés de règles et de conventions complexes* » (Bull cité par Battistella. 2019). De manière à ce que la diplomatie assure le maintien de l'ordre international, Bull théorise cinq façons différentes d'y parvenir. En premier lieu, la communication entre les chefs d'État est facilitée par l'intermédiaire des diplomates. Effectivement, « *sans communication, il ne pourrait y avoir ni société internationale, ni système international* » (Bull cité par Battistella. 2019) . En deuxième lieu, des accords permanents sont négociés afin d'éviter « *des rencontres fugaces et hostiles entre communautés politiques différentes* » (Ibid). En troisième lieu, les

diplomates recueillent « *des renseignements et de l'information sur les pays étrangers* », car « *les politiques extérieures de chaque pays doivent être fondées sur ce qu'il se passe dans le monde extérieur* » (Ibid) surtout concernant la bonne évaluation de la puissance des autres États. En quatrième lieu, la diplomatie vise une minimisation des frictions qui constituent une « *source constante de tensions et de désaccords* » entre entités politiques qui possèdent « *leurs propres valeurs, préoccupations, préjugés et sensibilités* » (Ibid). En dernier lieu, les pratiques diplomatiques « *symbolisent l'existence de la société interétatique* » (Ibid).

Finalement, l'existence d'entités séparées justifie l'importance de la diplomatie. En effet, si le monde était régi par une autorité centrale, il n'y aurait pas de relations diplomatiques, mais uniquement des relations de subordination. Comme l'énonce Morgenthau, s'il existait un État international ou si « *l'ordre et l'anarchie, la guerre et la paix n'étaient plus des sujets d'inquiétude pour les nations du monde* » alors « *la diplomatie disparaîtrait d'elle-même* » (Morgenthau cité par Battistella. 2019). C'est parce que les États se considèrent comme étrangers que la nécessité diplomatique existe. Finalement, la diplomatie est une composante clé des Relations internationales. Elle possède un rôle vital dans un monde toujours plus complexe.

## 4. Chapitre 4 : Analyse

Ce chapitre analytique a pour but le développement de notre hypothèse initiale selon laquelle *le Maroc parvient à faire prévaloir le statu quo sur le Sahara occidental au travers de sa politique étrangère*. L'approche réaliste en Relations internationales accorde donc une place prépondérante à l'aspect des intérêts des États par le truchement de leurs comportements sur la scène internationale. Dans ce chapitre, nous centrons l'analyse sur deux parties. Dans un premier temps, nous identifions l'influence de la politique étrangère marocaine sur la position des acteurs internationaux. Notamment, nous nous appuyons sur des exemples tels que l'élaboration du projet gazoduc Maroc-Nigeria ou encore le jeu triangulaire USA-Maroc-Israël pour observer les manœuvres de politiques étrangères marocaines. Effectivement, la position des acteurs sur la question de l'autodétermination du Sahara occidental permet d'établir si la politique étrangère marocaine est bel et bien influente. Dans un second temps, nous étudions l'impact de cette position sur le respect du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, une composante clé du Droit International. L'intérêt de cette partie est notamment de comprendre dans quelle mesure les États qui prennent parti à la question du Sahara occidental favorisent le maintien du statu quo au sein même des Organisations internationales, ce qui conforte à long terme le Maroc dans son objectif de légitimation de son occupation sur le Sahara occidental. Nous nous appuyerons notamment sur le cas de l'ONU.

## 4.1 Influence de la politique étrangère marocaine sur la position des acteurs internationaux

Comme nous avons pu le voir dans l'État de l'art, le Maroc développe des politiques qui lui permettent de se positionner de manière favorable sur la scène internationale. Notamment, c'est en utilisant une diplomatie économique bien ficelée que les intérêts économiques des autres nations se retrouvent mêlés à la question du Sahara occidental et que l'opinion publique mondiale se retrouve à défendre la légitimité du Maroc à se trouver sur ce territoire. Le dossier national et international sur le Sahara occidental est le principal registre d'action du Maroc à l'étranger, que ce soit à Bruxelles, à Washington, à New York ou à Paris. Depuis des décennies, le Maroc tente de faire avaliser par la communauté internationale la marocanité de « son » Sahara (Vermeren. 2014). En effet, de par ses investissements importants à l'étranger, le Maroc se crée des alliées en Afrique et en Europe. Par la même occasion, ces contrats permettent au Royaume de s'imposer comme un acteur incontournable pouvant le propulser au rang d'hégémon régional. De plus, le Maroc s'ouvre de manière diplomatique à des liaisons inédites comme la reconnaissance de l'État israélien en passant par l'ouverture d'une ambassade israélienne à Rabat. Nous aurons l'occasion de développer cet élément. Dès lors, en exposant ces stratégies, le Maroc crée un affrontement entre deux catégories d'acteurs : ceux qui les supportent et ceux qui soutiennent le Droit des Sahraouis à disposer d'eux-mêmes en opposition à la solution marocaine. De cette manière, le Maroc s'assure un soutien de la part de ses alliés au sein des Organisations internationales qui lui octroient la possibilité de contourner le Droit International. En bref, tous ces éléments ont tendance à faire accroître la légitimité du Maroc en tant qu'État voulant trouver une solution pour l'avenir du Sahara occidental. De manière directe ou indirecte, le Maroc utilise donc les éléments de l'environnement international pour orienter une solution qui soit en adéquation avec ses intérêts.

### 4.1.1 Les manœuvres politiques sous Hassan II

La théorie réaliste nous apporte un postulat intéressant qui tend à affirmer que « *les États-nations sont des acteurs rationnels qui cherchent à maximiser leur intérêt national défini en termes de puissance eu égard aux contraintes du système international* » (Battistella. 2019). Les réalistes soulignent également que la politique étrangère est considérée comme « *un ensemble d'actions et de décisions intentionnelles entreprises par le chef de l'État en vue de maximiser les objectifs que se doit d'essayer de satisfaire un État dans un environnement contraignant* » (Battistella. 2019).

Nous l'avons observé dans la contextualisation, le Royaume marocain conscient du DI et de la volonté du peuple sahraoui à disposer de lui-même a procédé à des tactiques de politique étrangère afin de phagocyter une partie du territoire voisin. La Marche verte proclamée comme marche pacifique pour une récupération des fiefs historiques marocains est en réalité une manœuvre politique mûrement réfléchi par Hassan II. Une des caractéristiques de la théorie réaliste en RI nous enseigne que « *la politique extérieure, synonyme de high politics, prime sur la politique intérieure, considérée comme de la low politics, et la prise en compte de l'opinion publique est un obstacle à la bonne conduite diplomatique* » (Battistella. 2019). Or, nous constatons l'habileté du Roi Hassan II dans une situation complexe à faire un mélange entre *high politics* et *low politics* vis-à-vis du Sahara occidental. La Marche verte, annoncée plus de deux mois à l'avance, était une occasion de faire d'une pierre deux coups. Effectivement, elle répondait à une pression politique venant de l'intérieur, de la part des partis d'opposition qui réclamaient avec ferveur la récupération des zones sahariennes. Cela permettait au Roi Hassan II, de prendre possession du territoire de manière pacifique de manière à ce que l'ONU ne puisse réagir. Finalement, grâce à cette manœuvre, le Maroc put faire le point sur les États en faveur et défaveur de son occupation et d'identifier ses alliées.

Par ailleurs, une autre caractéristique des réalistes est que « *les principaux acteurs des relations internationales sont des groupes de conflits, et depuis l'existence du système interétatique westphalien, ces groupes sont essentiellement des États-Nations organisés territorialement* » (Battistella. 2019). Effectivement, selon la notion d'*État-Nation*, la majeure partie de la population relève d'une seule et même nation issue d'une histoire et d'une culture commune (François. 2022). La MINURSO tributaire de l'ONU était justement censée mettre en place un référendum d'autodétermination pour déterminer la population sahraouie. Seulement, cette

initiative s'est vue absolument bloquée par la Marche verte en raison de la difficulté d'établir une liste exhaustive des habitants sahraouis avant l'invasion marocaine. Dès le départ, la stratégie politique du Roi Hassan II a donc été de saper toute existence sahraouie afin d'influencer d'un côté la population marocaine qui a soutenu l'initiative à travers la Marche verte et de l'autre côté, l'opinion publique internationale amenée à se positionner sur cette mesure. Finalement, si aucune entité ne reconnaissait l'existence d'un État-nation sahraoui, le conflit serait inexistant. Le paradoxe du conflit sahraoui persiste dans l'existence d'une population revendiquant son territoire, soutenue par des acteurs internationaux défendant le Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

#### 4.1.2 Modification de la *politique étrangère* sous Mohammed VI

À la suite du décès du Roi Hassan II en 1999, c'est à son fils qu'incombent les affaires marocaines. Même si beaucoup d'aspects de politique étrangère ont été modifiés sous le Roi Mohammed VI, la théorie réaliste nous éclaire sur ce point qui nous semble essentiel : « *la nature fondamentale des relations internationales n'a pas changé depuis des millénaires* » et « *continuent d'être une lutte récurrente pour la richesse et la puissance parmi des acteurs indépendants en état d'anarchie* » (Giplin, R. cité par Jeangène Vilmer. 2023). Dès lors, même si dans l'essence des affaires extérieures les méthodes utilisées sont plus subtiles sous le Roi Mohammed VI, la nature même des objectifs reste la même : la poursuite de la richesse et de la puissance. Notamment, ce postulat nous permet de faire le lien entre les stratégies de politique étrangère marocaines et la volonté du Roi Mohammed VI de maximiser son intérêt national. Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre « État de l'art », le Maroc a opéré une transition majeure vis-à-vis de la gestion de sa politique extérieure qui est désormais moderne et multiforme. Ces changements rationnels, passant par l'intensification des visites diplomatiques et l'accroissement des investissements en Europe et en Afrique, possèdent un objectif concomitant : la maximisation des intérêts nationaux inhérents à la possession du Sahara occidental. En effet, la légitimation de l'occupation marocaine permettrait au Maroc de s'inscrire en tant que puissance régionale en passant par deux facteurs. D'un côté, la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental lui octroie un accès total sur les côtes poissonneuses et sur les mines de phosphates qui sont un atout pour le développement de ses accords commerciaux, notamment avec l'UE. De l'autre côté, la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le territoire sahraoui permet à celui-ci de s'étendre son territoire et de venir concurrencer ses voisins.

En outre, ce que l'analyse réaliste met en évidence de la politique étrangère est que « *l'homme d'État est un acteur rationnel qui, confronté à une situation internationale donnée, compte tenu des objectifs à atteindre, et vu les préférences qui sont les siennes, envisage les différentes alternatives qui se présentent à lui, évalue leurs coûts respectifs et, sur base de l'information parfaite dont il dispose, prend la décision garantissant la maximisation des avantages et la minimisation des désavantages* » (Battistella. 2019). Cette affirmation correspond parfaitement au volet international que mène le Maroc. Effectivement, son occupation du Sahara lui permet de maximiser ses intérêts nationaux immédiats. Néanmoins, le plus important à souligner est l'aspiration à s'imposer comme une puissance au niveau international, ou du moins continental dans un premier temps, ce qui lui permet par la même occasion de maintenir le statu quo sur le Sahara occidental. Notamment, le Maroc grâce aux multiples connexions internationales dont il dispose bénéficie de toutes les informations nécessaires pour mener à bien sa politique étrangère. Les différents espaces géostratégiques du Maroc lui permettent notamment de diversifier ses ressources et d'avoir une multitude d'alternatives en cas de changement de situation. Enfin, nous l'avons constaté dans l'État de l'art, et nous l'approfondirons dans le prochain chapitre : le Maroc parvient à accroître ses avantages de manière inédite grâce à sa diplomatie économique multilatérale et au développement de sa politique étrangère avec de nouveaux acteurs stratégiques. Les désavantages du Maroc connus à ce jour sont uniquement l'opposition formelle des pays qui soutiennent le Droit des Sahraouis à disposer d'eux-mêmes<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir annexes : Figure 4

### 4.1.3 Le Smart Power marocain : un outil diplomatique efficace

Étant donné que la diplomatie renvoie « à la façon dont se conduisent les agents de ces États dans la mise en œuvre de leur politique étrangère » (Battistella. 2019), nous allons analyser l'influence qu'exerce le Maroc sous ce prisme. La notion d'influence amenée par la politique étrangère en Relations internationales impose une direction à prendre en considération afin d'appréhender les objectifs d'un État. Effectivement, la capacité d'influence représente la persuasion non contrainte que peut exercer un acteur sur un autre (Zenasni. 2024). Afin de se positionner comme acteur influent d'abord sur la scène régionale et ensuite, sur la scène internationale, le Maroc s'insère dans une dynamique d'ouverture progressive et réfléchie basée sur le développement de son influence (Dafir. 2015). Notamment, le Maroc se sert de son histoire et de sa culture pour rallier des acteurs à sa cause. À travers des événements organisés à l'étranger, le royaume fait la promotion de son héritage culturel et artistique (Ires. 2019). Dans le discours à l'occasion de l'ouverture de la semaine nationale de l'artisanat, le Chef du gouvernement émet clairement que « *Le secteur contribue également à la publicité internationale du Maroc et à la transmission de nos valeurs de paix, de tolérance et d'ouverture, car les produits de nos artisans sont exportés vers les cinq continents. Nos clients internationaux reconnaissent également la qualité et la richesse de nos produits, et attestent de la capacité des artisans marocains à s'adapter aux nouvelles transformations et aux demandes du marché, tout en préservant l'identité et l'authenticité de notre industrie traditionnelle* »<sup>16</sup>. Cela conforte les affirmations amenées par les réalistes qui avancent que les États ont conscience du système de valeurs auquel ils appartiennent et utilisent cette richesse culturelle comme moyen afin de parvenir à une diplomatie culturelle (Brailard & Djalili. 2016).

Par ailleurs, le Roi Mohammed VI se sert également des valeurs religieuses pour consolider ses liens diplomatiques. Concrètement, le royaume tire profit de son statut en tant que modèle de l'Islam pour promouvoir les vertus de la modération, du respect des opinions et des croyances (Ires. 2019). Effectivement, l'accroissement des courants extrémistes violents donne à Rabat l'occasion de se démarquer tel un modèle des bonnes pratiques de l'Islam. Par exemple, cela a permis au Maroc de renforcer sa collaboration avec l'UE, en particulier en matière de lutte contre le terrorisme du fait que le modèle marocain soit basé « *sur un islam du juste milieu qui devrait être une source d'inspiration pour lutter contre l'extrémisme violent* » (Real. 2018). La

---

<sup>16</sup> Discours du 05 décembre 2022, du Chef du Gouvernement à l'occasion de l'ouverture de la Semaine nationale de l'artisanat consulté sur : <https://www.cg.gov.ma/fr/node/10948>

fonction de l'influence marocaine est donc de promouvoir ses intérêts nationaux par la compréhension, l'information et l'influence des publics étrangers. L'image positive ainsi modelée sert à influencer les actions des autres acteurs de la scène internationale (Dafir. 2015). C'est précisément ce que fait le Roi Mohammed VI afin de contourner l'application d'un référendum et d'éviter l'application du Droit des Sahraouis à disposer d'eux-mêmes. Aujourd'hui, le Maroc se positionne comme l'un des pays les plus influents au monde selon l'indice mondial du Soft power de 2024 (Zenasni. 2024).

Pour finir, selon les réalistes, aucune différence n'existe entre les militaires et les diplomates en matière d'objectifs : tous deux visent la promotion de l'intérêt national, l'un en temps de paix, l'autre en temps de guerre (Battistella. 2019). L'influence qu'exerce un État est donc primordiale en termes de promotion de l'intérêt national. En d'autres termes, « *c'est l'art de faire en sorte que les différents éléments de la puissance nationale pèsent avec un maximum d'effet sur les éléments d'une situation internationale* » (Battistella. 2019). Cela illustre parfaitement les agissements marocains conditionnés à influencer d'autres acteurs pour parvenir à ses fins : la légitimation de son occupation au Sahara occidental.

#### 4.1.4 Le rôle de la *diplomatie* dans le développement d'un positionnement géoéconomique diversifié

Le but de cet espace est de mettre en évidence les tactiques diplomatiques marocaines pour s'inscrire comme un acteur incontournable des Relations internationales. L'idée générale des réalistes est que la diplomatie vise à promouvoir la paix, à éviter les conflits, à maintenir la coopération internationale et vise la résolution de conflit par des moyens non-violents (Battistella. 2019). Effectivement, par le biais des pratiques diplomatiques, le royaume opère un équilibre subtil entre la gestion pragmatique des interférences avec l'Occident issu de la logique coloniale et entretenu durant la période post-indépendance, et l'adhésion progressive à une communauté d'intérêts géoéconomique Sud-Sud (El Houdaigui. 2022). À partir de 2011, le Roi Mohammed VI a multiplié ses visites en Afrique notamment au Gabon, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Nigéria, au Mali, en Mauritanie, au Ghana, en Zambie, et en Éthiopie (Nejjar. 2022). À plus forte raison, si l'on transpose le schéma conventionnel à la position géographique du Maroc, tout semble indiquer que l'intention de l'État est de créer les conditions favorables à un positionnement géoéconomique stable Nord-Sud et Sud-Sud, avec comme points de jonction et de connexion le détroit de Gibraltar et la frontière terrestre avec la Mauritanie. Autrement dit, le Maroc est bien placé pour procéder à la formalisation géoéconomique d'un nouvel espace régional : Euro-Nord Ouest-Africain (El Houdaigui. 2022).

L'analyse réaliste de la diplomatie estime que « *parmi tous les facteurs qui constituent la puissance d'une nation, le plus important et l'un des plus instables est la qualité de la diplomatie* » (Morgenthau cité par Battistella. 2019). Cela suit le raisonnement proclamé marocain. Si bien que dans son discours à l'occasion du 48<sup>e</sup> anniversaire de la Marche verte, le Roi Mohammed VI affirme que « *par son dynamisme, notre diplomatie a fait échec aux manœuvres des adversaires, déclarés et cachés, mobilisant ainsi un soutien international accru en faveur de notre intégrité territoriale. En conséquence, notre pays affiche désormais une position plus forte et plus solide* » et que « *si, par sa façade méditerranéenne, le Maroc est solidement arrimé à l'Europe, son versant atlantique lui ouvre, quant à lui, un accès complet sur l'Afrique et une fenêtre sur l'espace américain* »<sup>17</sup>. Cela démontre clairement que par ses pratiques diplomatiques, le Maroc parvient à légitimer son occupation du Sahara occidental et à maximiser ses intérêts nationaux.

---

<sup>17</sup> Discours du Roi Mohammed VI à la Nation à l'occasion du 48<sup>e</sup> anniversaire de la Marche Verte consulté sur <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11526>

Par ailleurs, comme annoncé dans l'État de l'art, lorsque le Maroc ne s'appuie pas sur des manœuvres politiques, l'État se tourne vers un moyen plus dissimulé : la diplomatie économique. Effectivement, la perspective réaliste considère que le mécanisme diplomatique sert à défendre les intérêts nationaux tout en essayant de préserver la paix (Battistella. 2019). Dès lors, le Maroc par le biais de projets économiques d'envergure parvient à se faire des alliées sur la question du Sahara occidental. Le projet gazoduc Maroc-Nigeria est une parfaite démonstration de ce type de manœuvre diplomatique. Il a rapidement été qualifié de « *catalyseur du développement et de l'intégration économique régionale* » et de « *levier de l'interconnexion entre l'Afrique et l'Europe* » (Média24. 2024).

Mais encore, l'analyse réaliste énonce que « *la capacité diplomatique est la qualité de l'action grâce à laquelle on se fait des amis et désarme des adversaires possibles* » (Aron cité par Battistella. 2019). Le projet gazoduc est un parfait levier d'action du Maroc pour mener à bien cette idée. Premièrement, ce projet économique nécessite un tronçon principal passant par le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc (Abanouas. 2024). Ce que les médias ne précisent pas à ce propos, c'est qu'indubitablement, ce tronçon passe par le Sahara occidental. Dès lors, pour mener à bien ce projet, les États africains impliqués reconnaissent implicitement la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental puisqu'ils ne s'opposent pas au tracé du gazoduc. C'est pourquoi « *travailler avec le Maroc à faire progresser son exploitation des ressources du Sahara occidental donne un air de normalité ou d'acceptabilité à la présence du Maroc sur le territoire* » (WSRW. 2021). Il s'agit donc d'une forme tacite de reconnaissance. Deuxièmement, ce projet a pour but d'arriver sur le marché européen, ce qui signifie que le Maroc bénéficie également d'un point d'ancrage en Europe pour légitimer son occupation du Sahara occidental. Dans le discours du 6 novembre 2023, le Roi Mohammed VI émet que « *c'est dans ce cadre que s'inscrit le projet stratégique du gazoduc Maroc-Nigeria, considéré comme un levier d'intégration régional visant à réunir les conditions d'un décollage économique commun, à enclencher une dynamique propice au développement de la bande atlantique. Cette entreprise constituera aussi une source sûre d'approvisionnement des pays européens en énergie* »<sup>18</sup>. Ce discours énoncé le jour de la célébration de la Marche verte est suivi de paroles évoquant le fait que les parties prenantes du projet gazoduc Maroc-Nigeria, reconnaissent la souveraineté du royaume sur le Sahara occidental. Notamment, le Roi a poursuivi son discours en articulant « *qu'il s'agit d'un système de valeurs intégré qui a permis*

---

<sup>18</sup> Discours du Roi Mohammed VI à la Nation à l'occasion du 48<sup>e</sup> anniversaire de la Marche Verte consulté sur <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11526>

*de consolider les acquis engrangés dans divers domaines, notamment l'impulsion de la dynamique de développement dans nos Provinces du Sud et la consécration de la marocanité à l'international » et « que de nombreux pays ont reconnu la marocanité du Sahara, plusieurs autres États influents ont affirmé à leur tour que l'initiative d'autonomie était la seule voie possible pour régler ce conflit régional artificiel »<sup>19</sup> (Le Roi Mohammed VI. 2023). Troisièmement, tel que les analyses réalistes l'énoncent l'objectif de chaque État serait de devenir « l'hégémon du système ». Nous avons vu dans le chapitre théorique sur le réalisme, Mearsheimer apporte une nuance en raison du « pouvoir paralysant des eaux » qui restreint les États à contrôler des territoires proches (Battistella. 2019). Cela est applicable au cas marocain qui s'inscrit comme une puissance au niveau continental, venant concurrencer directement son opposant algérien, qui supporte la cause sahraouie.*

Enfin, les réalistes estiment que *« coopérative et compétitive, la conduite de la politique étrangère est aussi par nature aventureuse. [...] L'action se fonde sur des probabilités. Elle ne serait pas raisonnable si elle refusait le risque, elle est raisonnable dans la mesure où elle calcule le risque »* (Aron cité par Battistella. 2019). Effectivement, à travers ce projet, le Maroc s'aventure dans une politique régionale inédite. Le royaume par le biais de cette stratégie diplomatique économique parvient à renforcer les liens avec ses alliés et à concurrencer son adversaire historique, ce qui lui permet de renforcer sa crédibilité sur la question du Sahara occidental et par la même occasion de déstabiliser ses opposants qui soutiennent le Droit des Sahraouis à disposer d'eux-mêmes.

---

<sup>19</sup> Discours du Roi Mohammed VI à la Nation à l'occasion du 48<sup>e</sup> anniversaire de la Marche Verte consulté sur <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11526>

#### 4.1.5 Redéploiement stratégique de la politique extérieure marocaine

Afin de mettre en évidence les manœuvres de politique étrangère marocaines qui amènent les autres nations à se positionner en faveur d'une solution allant à l'encontre du Droit des Sahraouis à disposer d'eux-mêmes, nous avons choisi de nous focaliser sur une situation concrète pour étayer nos propos. En effet, le jeu triangulaire entre le Maroc, les États-Unis et Israël nous fournit un bel exemple d'imbrication stratégique internationale. Nous avons vu dans l'État de l'art que les États-Unis sont particulièrement favorables à une souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. Par ailleurs, comme le Maroc n'a pas les moyens d'une politique étrangère globale, il doit donc se concentrer sur ce qui est fondamental pour sa prospérité et sa sécurité, élément qu'il trouve chez son partenaire américain. Le temps est donc à la consolidation des acquis avec sa troisième sphère géostratégique dont l'Occident et certains partenaires du monde arabe (El Houdaigui. 2022).

Comme évoqué dans le cadre théorique, les Relations internationales s'agissent autour des fins et des moyens pour y parvenir. En particulier, Machiavel estime que « *jamais un esprit sage ne reprochera à quelqu'un d'avoir accompli une action extraordinaire pour organiser un royaume ou fonder une république. Ce qui est à désirer, c'est que si le fait l'accuse, le résultat l'excuse* »<sup>20</sup> (Machiavel cité par Audier. 2005). C'est précisément ce que fait le Roi Mohammed VI en normalisant ses relations avec Tel-Aviv. Nous l'avons constaté dans l'État de l'art, le Maroc était l'un des pays maghrébins le moins hostile envers Israël justement en raison des relations avec les États-Unis. Sa politique a donc évolué vers une ouverture inédite. En effet, le Maroc s'est montré favorable à un geste diplomatique vis-à-vis d'Israël. Mais cela n'est pas sans contrepartie. En effet, Washington a pour la première fois, en 2021, officiellement reconnu la pleine souveraineté du Maroc sur le territoire disputé du Sahara occidental (Franceinfo. 2021). Notamment, Trump a affirmé que « *la proposition d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste du Maroc est la seule base d'une solution juste et durable pour une paix et une prospérité durable !* » (JeuneAfrique. 2020). Mais encore, l'État israélien a également reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental en 2023. C'est notamment la raison pour laquelle le Royaume marocain s'est engagé sur la voie de la normalisation avec Israël (Franceinfo. 2021). Néanmoins, pour les autres États maghrébins, la normalisation des relations avec Israël constitue une trahison. La présence d'Israël au Maroc possède une symbolique forte, celle d'une implantation israélienne au Maghreb. L'Algérie s'est alors prononcée en affirmant

---

<sup>20</sup> *Discours*, L. chap. ix, p. 405

« Israël et le Maroc sont deux colonisateurs qui se soutiennent » (Courrier International. 2023). C'est ainsi que « *si le fait l'accuse, le résultat l'excuse* » (Machiavel cité par Audier. 2005). Le résultat étant la multiplication des acteurs qui reconnaissent la marocanité du Sahara occidental. Finalement, les nations aspirent toujours à la puissance « *chacune essayant soit de maintenir soit de renverser le statu quo* » (Battistella. 2019).

## 4.2 L'adoption de la solution marocaine par la communauté internationale : quel impact sur le respect du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ?

À présent, nous allons nous intéresser à la portée que possède la politique étrangère marocaine sur le respect du Droit International. En particulier, les Organisations internationales telles que l'ONU ont pour objectif le maintien de la paix, la protection des droits de l'Homme, et le respect du Droit International. Le précédent chapitre a su mettre en évidence que via sa politique étrangère, le Maroc parvient à se faire des alliés stratégiques qui confortent sa position sur le territoire du Sahara occidental. Nous allons maintenant étudier comment le Maroc, par le truchement de ses partenaires stratégiques, parvient à contourner le Droit International et à instaurer un blocage au sein des Organisations internationales.

### 4.2.1 Critique réaliste de l'effectivité des OI : la politique étrangère marocaine à l'ONU

Ce point aura pour but de mettre en exergue les liens concrets entre la politique extérieure marocaine et la théorie réaliste en Relations internationales. Il est bien connu que l'ONU a été élaborée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans l'objectif d'assurer un monde sans conflit. Néanmoins, la théorie réaliste nous informe que « *l'existence et l'effectivité du droit international et des institutions de coopération dépendent de leur conformité aux intérêts des États les plus puissants* » (Battistella. 2019).

L'ONU est une des organisations pouvant s'inscrire comme une autorité compétente susceptible de régler le conflit du Sahara occidental et de faire respecter le Droit International. Néanmoins, des cas comme celui du Sahara occidental nous montrent que l'Organisation peine à faire respecter le DI. Il s'agit d'un problème récurrent au sein des OI, en raison du poids plus important de certains pays dans le processus de décision. Le Maroc semble l'avoir parfaitement compris. Dès lors, le manque d'autonomie de l'ONU s'explique par l'absence d'investissement sincère des États qui participent aux processus de paix. Notamment, nous l'avons vu, les alliances stratégiques que possède le Maroc grâce au développement de sa politique étrangère lui permettent de légitimer son occupation du Sahara occidental, et donc de braver les normes

et les règles du DI sans en être condamné. Étant donné que le Maroc agit par l'intermédiaire d'autres États, il est impossible pour l'ONU de sanctionner le Maroc pour le non-respect du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Tout d'abord, c'est grâce à ses alliées que le Royaume marocain parvient à bloquer toute forme d'intervention onusienne sur le territoire sahraoui. En particulier, le Maroc a utilisé les manœuvres d'une guerre d'usure pour influencer les acteurs de la scène internationale. Comme évoqué dans la contextualisation, un plan d'autonomie a été proposé par le Maroc pour résoudre cette « impasse ». La guerre d'usure porte alors ses fruits puisque la majorité des États de la scène internationale se prononcent en faveur de cette initiative. En guise d'illustration, le président Emmanuel Macron s'est tout récemment prononcé à ce sujet en affirmant que « *le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine* » (LeMonde. 2024). En adoptant le plan d'autonomie marocain comme solution pour l'avenir du Sahara occidental, ces puissances mettent absolument de côté la solution pourtant conforme au DI qui est celle de l'autodétermination.

Ensuite, ces grandes puissances que le Maroc a réussi à convaincre plaident en faveur d'une solution marocaine, et ce au sein même de l'ONU. Rappelons-le, l'ONU a depuis 1960 jusqu'aujourd'hui toujours réitéré « *la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et déclare que tous les peuples ont le droit de libre détermination* » (ONU .s.d). Néanmoins, cette résolution 1514 stipule également dans son paragraphe six que « *toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec des buts et principes de la charte des Nations-Unies* »<sup>21</sup>. Étant donné que le Maroc s'appuie continuellement sur cet élément pour revendiquer l'intégration du Sahara occidental à son Royaume, l'ONU se voit paralysée. La solution est donc d'organiser un référendum d'autodétermination. Seulement, comme nous l'avons constaté, le Maroc a réussi à déjouer la MINURSO sur ce point.

Par ailleurs, l'analyse réaliste énonce que « *les organisations interétatiques et les entités non étatiques ne sont pas des acteurs autonomes car ils n'agissent au mieux que par l'intermédiaire des États* » (Battistella. 2019). Les puissances alliées du Maroc dont la France et les États-Unis

---

<sup>21</sup> Voir "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Consulté sur : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-granting-independence-colonial-countries-and-peoples>

bloquent toutes les résolutions visant l'indépendance du Sahara occidental. En effet, il ne faut pas oublier qu'au départ, il s'agit d'un problème de décolonisation. Si le droit à l'autodétermination, une composante clé du DI est complètement bafouée, aujourd'hui, par ces grandes puissances, c'est parce que cela est conforme à leurs intérêts respectifs. Dès lors, ces puissances n'hésitent pas à influencer les décisions lors des réunions du Conseil de sécurité de l'ONU. À plusieurs reprises, des résolutions ont été modifiées à l'intention des États-Unis, de l'Espagne et de la France qui veulent favoriser la solution d'autonomie marocaine (Martin. 2011). Le Maroc conscient de cet élément continue à agir en connaissance de cause. Le Royaume marocain profite de son influence économique et politique pour obtenir des autres États un soutien au sein de l'ONU. Par exemple, une fuite du ministère marocain des Affaires étrangères révèle que « *le Maroc utilise les ressources naturelles du Sahara occidental pour entraîner les autres nations dans sa propre occupation illégale du Sahara occidental* » (WSRW. 2021). Notamment, ce document affirme que le Maroc veut « *impliquer la Russie dans le Sahara* » puisque cela « *pourrait garantir un gel du dossier du Sahara au sein de l'ONU* » (Ibidem). En somme, fort du soutien de deux membres permanents du Conseil de sécurité, le Maroc refuse catégoriquement toute forme de négociation et ignore les contre-propositions de la part du Front Polisario (Martin. 2011). Cela vient donc confirmer l'intérêt du Maroc à s'allier aux grandes puissances afin de bloquer les tentatives de résolutions du conflit conformes au DI et de mettre ainsi définitivement un terme à la question sahraouie.

Pour finir, les réalistes considèrent que « *l'État d'anarchie dans lequel se trouvent les relations internationales est synonyme d'État de guerre, car il n'existe aucune autorité centrale susceptible d'empêcher le recours à la violence armée de la part des acteurs internationaux* » (Battistella. 2019). De plus, « *lorsque la politique extérieure ne parvient pas à atteindre l'intérêt national par des moyens pacifiques, le recours à la guerre est un moyen légitime, et celle-ci ne saurait être jugée d'après les critères éthiques applicables aux comportements individuels* » (Battistella. 2019). Le Royaume marocain apparaît comme répondant ces notions. Même si le recours à la force armée n'est pas l'angle choisi pour étudier ce cas d'étude, celle-ci mérite d'être soulignée pour sa pertinence avec les notions mises en évidence dans ce chapitre. Effectivement, nous l'avons vu dans la contextualisation et dans l'État de l'art, le Maroc a besoin de moderniser les routes passant par Guerguerat en raison de ses projets d'expansion économique en Afrique Subsaharienne, dont le projet gazoduc Nigéria-Maroc. Seulement, la présence marocaine sur ce point de passage constitue une violation du cessez-le-feu établi en 1991 par le Maroc et le Front Polisario. Dès lors, le Front Polisario a averti que cette présence constitue une agression et a appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à « *assumer*

*ses responsabilités* » (Mohsen-Finan. 2020). En réaction, le Royaume marocain lance une opération militaire. Ainsi, le Maroc se permet d'utiliser la force armée sans que l'ONU ne puisse y faire grand-chose. En réalité, le Maroc peut aisément se permettre d'utiliser la force armée tout en évitant des représailles puisque ses alliés le défendront au Conseil de sécurité de l'ONU. La coopération du Maroc est jugée précieuse pour l'Occident. Et comme nous l'avons explicité dans les précédents paragraphes, la politique étrangère du Maroc lui a permis de s'allier aux grandes puissances. Dès lors, celles-ci n'hésitent pas à défendre le Maroc à l'AG et au Conseil de sécurité de l'ONU. Les RI sont donc bien dans un état d'anarchie et l'ONU se retrouve impuissante. Pour le moment, il n'existe donc pas d'autorité centrale qui soit compétente afin d'empêcher la guerre et les violences armées au sein des Relations internationales. Encore une fois, cette situation souligne l'impuissance de l'ONU vis-à-vis de la situation au Sahara occidental.

## Conclusion générale

Ce mémoire a été motivé par la volonté de comprendre les raisons pour lesquelles le Sahara occidental n'a jamais obtenu son indépendance. Nous avons donc progressivement orienté nos lectures vers la littérature théorique réaliste pour finalement fixer notre choix sur une analyse réaliste de la politique étrangère marocaine. Cette théorie nous enseignant que seuls les intérêts nationaux des États priment et que l'état d'anarchie dans lequel subsistent les États ne permet pas à une autorité centrale de régir les Relations internationales, nous a permis d'analyser le cas du Sahara occidental.

Dans la contextualisation, nous nous sommes focalisés sur les fondements du conflit sahraoui. Nous avons évoqué le passif espagnol qui permet de comprendre que la question du Sahara occidental est au départ une question de décolonisation. Ensuite, nous avons présenté les revendications marocaines comme étant la base du conflit toujours actuel. Notamment, la Marche verte orchestrée par Hassan II et l'empêchement de la mise en œuvre du référendum d'autodétermination donne un rapide constat des manœuvres de politiques étrangères marocaines. Cet aperçu était indispensable pour saisir le contexte d'occupation marocaine au Sahara occidental et d'ancrer l'analyse sur des fondements solides.

Cette recherche a permis de mettre en évidence les réelles intentions du Maroc sur le Sahara occidental par le truchement de sa politique étrangère. Nous avons pu comprendre que l'ambition du Maroc est de légitimer son occupation sur le territoire du Sahara occidental. Ainsi, à travers le développement de sa politique étrangère et de sa diplomatie, le Maroc a réussi à internationaliser le conflit du Sahara occidental. Afin de mener à bien cet objectif, le Royaume ne cesse de réorganiser le système international à son avantage. Cette internationalisation fait en sorte que les partenaires stratégiques du Maroc soient forcés de reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. Notamment, c'est par l'intermédiaire de structures principalement économiques et politiques que le Maroc se fait des alliés sur la problématique sahraouie. En particulier, la diplomatie économique du Roi Mohammed VI lui a permis de s'inscrire comme puissance régionale et fiable pour les autres acteurs de sa sphère relationnelle. Par conséquent, c'est grâce à ces partenariats stratégiques que les acteurs de la scène internationale finissent par reconnaître la « marocanité » du Sahara occidental. En somme, si le soutien des autres États lui permet d'avoir un avantage considérable sur la question sahraouie, ces États plaident également en faveur du Maroc au sein des instances telles que l'ONU. Le

Droit des Sahraouis à disposer d'eux-mêmes est donc complètement nié alors qu'initialement, la question du Sahara occidental réside dans une logique de décolonisation. Ce cas d'étude nous montre donc comment les intérêts nationaux priment sur le respect du DI malgré l'existence d'instances créées dans l'optique de résoudre les conflits internationaux. Cela nous pousse à croire que toute tentative de règlement de ce conflit est définitivement enfouie.

La présentation théorique du paradigme réaliste en RI nous a confortés dans notre analyse. Cette recherche nous a permis de confirmer que le réalisme en RI est la théorie la plus adaptée pour comprendre d'un côté, la politique étrangère du Maroc sur la scène internationale et de l'autre côté, l'impuissance des Organisations Internationales dans le système international. Les nombreuses liaisons établies dans l'analyse de ce mémoire nous amènent à croire qu'il s'agit actuellement de la meilleure grille de lecture afin de comprendre tous les tenants et aboutissants sur le phénomène sahraoui.

La recherche nous a également permis de pointer du doigt les difficultés dont l'ONU fait face dans la résolution de ce conflit. L'ONU peine à se montrer comme une autorité compétente en la matière. Son AG et son Conseil de sécurité ne permettent pas d'instaurer un cadre propice à la résolution de cette question de décolonisation et d'autodétermination. La France et les États-Unis, États en faveur d'une solution marocaine et membres permanents du Conseil de sécurité influencent les résolutions que l'ONU est censée mettre en place afin de tendre vers la paix conforme au DI. Cela tend une fois de plus à montrer que la politique étrangère marocaine est efficace. La tactique du Roi Mohammed VI est d'autant plus puissante puisqu'elle opère à travers ses partenaires stratégiques.

Enfin, nous pouvons donc confirmer notre hypothèse et affirmer que c'est par le biais de sa politique étrangère que le Maroc parvient à maintenir le statu quo sur le Sahara occidental et parvient, par la même occasion, à contourner le respect du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est effectivement par le truchement de sa politique étrangère que le Maroc force la reconnaissance d'une solution marocaine. Celui-ci se permet volontairement de nier le principe d'autodétermination et de bloquer toute forme de résolution du conflit, à travers ses alliés, à l'ONU. C'est sous l'angle de la théorie réaliste que nous avons démontré cela.

# Bibliographie

## Ouvrages

- Abourabi, Y.(2019). Maroc. 1<sup>re</sup> édition. De Boeck supérieur, 128p.
- Assidon, E. (1978). Sahara occidental, un enjeu pour le Nord-Ouest africain. FeniXX. 182p.[https://books.google.be/books?id=\\_Z6ODwAAQBAJ&dq=strat%C3%A9gie+mrocaïne+sur+la+question+du+sahara+occidental&lr=&hl=fr&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.be/books?id=_Z6ODwAAQBAJ&dq=strat%C3%A9gie+mrocaïne+sur+la+question+du+sahara+occidental&lr=&hl=fr&source=gbs_navlinks_s)
- Battistella, D. (2015). *Théories des relations internationales*. (5<sup>ème</sup> ed) Paris : Presses de Sciences Po.
- Berramdane, A. (1992). Le Sahara occidental, enjeu maghrébin. KARTHALA Editions. 357p.<https://books.google.be/books?id=JF0FkXnnPSgC&lpg=PA206&ots=mwU8W3nY8E&dq=dictature%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20de%20Franco%20et%20sahara%20espagnol&lr&hl=fr&pg=PA20#v=onepage&q&f=false>
- Bontems, C. (1984). La guerre du Sahara occidental. Presses universitaires de France. 224p. [La Guerre du Sahara occidental - Claude Bontems - Google Livres](#)
- Boulay, S et Correale, F (dirs). (2018). Sahara Occidental. Conflit oublié, population en mouvement. Presses Universitaires François-Rabelais. 424p.
- Cherbi, M. (2017). Algérie. 2<sup>e</sup> édition. De Boeck supérieur. 160p.
- Correale, F. (2018). Reconfigurations politico-territoriales de l’Ouest saharien dans la longue durée. In Correale, F., & Boulay, S. (Eds.), Sahara Occidental : Conflit oublié, population en mouvement. Presses universitaires François-Rabelais. doi :10.4000/books.pufr.21135
- Crespo, G. (2016). Les Espagnols au Maroc, 1859-1975 : De la guerre d’Afrique à l’indépendance du Sahara Espagnol. Editions Edilivre. 346p. <https://books.google.be/books?id=1kvPCwAAQBAJ&lpg=PA9&ots=fQgVP3MfLs&dq=dictature%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20de%20Franco%20et%20sahara%20espagnol&lr&hl=fr&pg=PA14#v=onepage&q&f=false>
- De Froberville, M. (1996). Sahara Occidental : la confiance perdue. France : l’Harmattan, , 380p.
- Dépelteau, F. (2010). La démarche d’une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats. De Boeck Supérieur. 417p.

[https://books.google.be/books?id=JWwpAwAAQBAJ&dq=m%C3%A9thode+hypoth%C3%A9tico+d%C3%A9ductive+en+sciences+sociales&lr=&hl=fr&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.be/books?id=JWwpAwAAQBAJ&dq=m%C3%A9thode+hypoth%C3%A9tico+d%C3%A9ductive+en+sciences+sociales&lr=&hl=fr&source=gbs_navlinks_s)

- Gatta, M-C. (2018). L'ONU et la résolution du conflit du Sahara occidental de 1975 à nos jours : Enjeux et perspectives. L'Harmattan Côte d'Ivoire. 228p.
- Jooris, J. (1885). L'acte général de la Conférence de Berlin. 79p.  
<https://books.google.be/books?id=kBZurRdwD4EC&ots=BktJHAT1Hs&dq=conf%C3%A9rence%20de%20berlin&lr=&hl=fr&pg=PA62#v=onepage&q&f=false>
- Merle, M. (1984). La politique étrangère. FeniXX. 224p.  
[https://books.google.be/books?id=CG96DwAAQBAJ&dq=th%C3%A9orie+de+politique+%C3%A9trang%C3%A8re&lr=&hl=fr&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.be/books?id=CG96DwAAQBAJ&dq=th%C3%A9orie+de+politique+%C3%A9trang%C3%A8re&lr=&hl=fr&source=gbs_navlinks_s)
- Miské, A-B. (1978). Front Polisario : l'âme d'un peuple: Suivi d'un entretien avec Jean Lacouture. FeniXX. 428p.  
<https://books.google.be/books?id=JkMAEQAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>
- Morin, J. (2013). La politique étrangère: Théories, méthodes et références. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.morin.2013.01>
- Pointier, L. (2004). Sahara occidental : la controverse devant les Nations Unies. KARTHALA Editions. *Collection "Hommes et sociétés"*  
*Hommes et sociétés.* 226p.  
[https://books.google.be/books?id=sItUfsRgWqEC&dq=la+guerre+du+sahara+occidental&lr=&hl=fr&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.be/books?id=sItUfsRgWqEC&dq=la+guerre+du+sahara+occidental&lr=&hl=fr&source=gbs_navlinks_s)
- Vilmer, J-B. (2023). Théories des relations internationales. Humensis. Que sais-je ? 128p.

## Littérature scientifique

- Agnew, J. (2014). Le piège territorial: Les présupposés géographiques de la théorie des relations internationales. *Raisons politiques*, 54, 23-51. <https://doi.org/10.3917/rai.054.0023>
- Alcandre, J. (2016). La Conférence de Berlin 15 novembre 1884 - 26 février 1885. *Allemagne d'aujourd'hui*, 217, 90-97. <https://doi.org/10.3917/all.217.0090>
- Ammour, L. & El-Houdaigui, R. (2006). A qui profite le gel du Sahara Occidental ?. *Research Paper. NATO Defense College. Rome – No. 30. November.* <http://www.jstor.com/stable/resrep10458>
- Audier, S. (2005). Chapitre premier. Le réalisme machiavélien : le conflit au cœur du politique. Dans : , S. Audier, *Machiavel: Conflit et liberté* (pp. 35-154). Paris: Éditions de l'EHESS. <https://www.cairn.info/machiavel--9782711617487-page-35.htm>
- Barbier, M. (1975). L'avenir du Sahara espagnol. In: *Politique étrangère*, n°4 - 1975 - 40<sup>e</sup>année. pp. 353-380. DOI : <https://doi.org/10.3406/polit.1975.1762>
- Battistella, D., Cornut, J. & Baranets, É. (2019). Chapitre 4. Le paradigme réaliste. Dans : , D. Battistella, J. Cornut & É. Baranets (Dir), *Théories des relations internationales* (pp. 121-168). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2019.01.0121>
- Battistella, D., Cornut, J. & Baranets, É. (2019). Chapitre 12. La diplomatie. Dans : , D. Battistella, J. Cornut & É. Baranets (Dir), *Théories des relations internationales* (pp. 419-451). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2019.01.0419>
- Battistella, D., Cornut, J. & Baranets, É. (2019). Chapitre 11. La politique étrangère. Dans : , D. Battistella, J. Cornut & É. Baranets (Dir), *Théories des relations internationales* (pp. 381-418). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2019.01.0381>
- Battistella, D. (2009). Chapitre 4. Le paradigme réaliste. Dans : , D. Battistella, *Théories des relations internationales* (pp. 123-171). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2009.01.0123>
- Beitone, A. & Martin-Baillon, A. (2016). La neutralité axiologique dans les sciences sociales, une exigence incontournable et incomprise. *Revue du Mauss permanente.* [https://fabiengranjon.eu/wp-content/uploads/2018/12/5\\_BEITONE-MARTIN\\_La-neutralit%C3%A9-axiologique-dans-les-sciences-sociales.pdf](https://fabiengranjon.eu/wp-content/uploads/2018/12/5_BEITONE-MARTIN_La-neutralit%C3%A9-axiologique-dans-les-sciences-sociales.pdf)

- Braillard, P. & Djalili, M. (2016). Chapitre III. La politique étrangère. Dans : Philippe Braillard éd., Les relations internationales (pp. 55-71). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-relations-internationales--9782130736752-page-55.htm>
- Correale, F (2018). Reconfigurations politico-territoriales de l'Ouest saharien dans la longue durée. In F. Correale & S. Boulay (éds.), *Sahara Occidental* (1-). Presses universitaires François-Rabelais.
- Crespo, G. (2016). Les Espagnols au Maroc, 1859-1975 : De la guerre d'Afrique à l'indépendance du Sahara Espagnol. *Collection Classique*. Editions Edilivre. 346p. [https://books.google.be/books?id=1kvPCwAAQBAJ&dq=dictature+g%C3%A9n%C3%A9rale+de+Franco+et+sahara+espagnol&lr=&hl=fr&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.be/books?id=1kvPCwAAQBAJ&dq=dictature+g%C3%A9n%C3%A9rale+de+Franco+et+sahara+espagnol&lr=&hl=fr&source=gbs_navlinks_s)
- Dafir, A. (2015). La diplomatie d'influence au service des intérêts économiques : le cas du Maroc. *Géoéconomie*, 75, 159-168. <https://doi.org.proxy.bib.uclouvain.be:2443/10.3917/geoec.075.0159>
- Daoud, Z. (1989). La création de l'Union du Maghreb arabe. Editions La Documentation Française. Dans *Monde Arabe* n°124. Pp. 120-138. <https://www.cairn.info/revue-maghreb-machrek1-1989-2-page-120.htm&wt.src=pdf>
- El Houdaigui, R. (2003). La politique étrangère du Maroc entre la constante géopolitique et les contraintes de la mondialisation. *Desafios*, Bogota (Colombia). (9) : 214-227, semestre II de 2003. <https://revistas.urosario.edu.co/index.php/desafios/article/download/6101/3968/21406>
- El Houdaigui, R., & Ammour, L. (2006). A qui profite le gel du conflit du Sahara occidental ?. Research Paper. NATO Defense College, Rome – No. 30. Novembre 2006. <http://www.jstor.com/stable/resrep10458>
- Elkhaldi, M. (2020). La diplomatie économique marocaine et question décisionnelle. Dans: *Journal of the Geopolitics and Geostrategic Intelligence*, Vol. 3, No°2, pp 4-23 Nov 2020. ISSN2605-6496. <https://revues.imist.ma/index.php/GIG/article/view/23783/12614>
- Éthier, D. (2010). Chapitre 3. La politique étrangère des États. In *Introduction aux relations internationales* (1-). Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.6407>
- François, S. (2022). Théories et questions de droit international. Université de Mons. 60p.

- Fougerouse, J. (2008). Le Maroc, futur “ État régional ” ? A propos de “ l’initiative marocaine pour la négociation d’un statut d’autonomie de la région du Sahara ” du 11 avril 2007.. Politeia [Les Cahiers de l’Association française des auditeurs de l’Académie internationale de droit constitutionnel], 2008, 12, pp.157-191. fhal-03425506f. <https://hal.science/hal-03425506/document>
- Ghoneim, J-P. (2024). Les relations des pays du Golfe avec le Maghreb entre fluctuations, incompréhensions et intérêts divergents. IRIS. Observatoire du Maghreb. 7p. [https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2024/04/11\\_Obs\\_Maghreb.pdf](https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2024/04/11_Obs_Maghreb.pdf)
- Grimaud, N. (1988). Sahara occidental : une issue possible ? Editions La Documentation Française. Dans Monde Arabe 1988/3 (N°121). Pages 89 à 113. <https://www.cairn.info/revue-maghreb-machrek1-1988-3-page-89.htm>
- Jeangène Vilmer, J. (2023). Chapitre II. Le réalisme. Dans : Jean-Baptiste Jeangène Vilmer éd., Théories des relations internationales (pp. 21-45). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- Leclerc, J. (2023). Sahara Occidental. Dans l’Aménagement linguistique dans le monde. Québec, CEFAN, Université de Laval. [Sahara occidental \(ulaval.ca\)](https://www.ulaval.ca/sahara-occidental)
- Martin, L. (2011). Le dossier du Sahara occidental. *Les Cahiers de l'Orient*, 102, 43-57. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.102.0043>
- Martinez, L. (2011). Frontières et nationalisme autour du Sahara Occidental. Ceriscope Frontières, Science Po, 6p. [Frontières et nationalisme autour du Sahara Occidental \(archives-ouvertes.fr\)](https://www.archives-ouvertes.fr/frontieres-et-nationalisme-autour-du-sahara-occidental)
- Martinez-Milán, J. (2014). « La politique du pain de sucre » ou la spécificité de l’occupation et de la pacification espagnole au sud du Maroc et au Sahara occidental 1885-1939. In : Coloniser, pacifier, administrer : XIXe – XXIe siècles (Dir. El Mechat. S). CNRS Editions. [https://www.researchgate.net/profile/Jesus-Martinez-Milan/publication/303857145\\_La\\_politique\\_du\\_pain\\_de\\_sucres\\_ou\\_la\\_specifite\\_de\\_l\\_occupation\\_et\\_de\\_la\\_pacification\\_espagnole\\_au\\_sud\\_du\\_Maroc\\_et\\_au\\_Sahara\\_occidental\\_1885-1939/links/57586b6b08aec913749f0545/La-politique-du-pain-de-sucres-ou-la-specifite-de-loccupation-et-de-la-pacification-espagnole-au-sud-du-Maroc-et-au-Sahara-occidental-1885-1939.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Jesus-Martinez-Milan/publication/303857145_La_politique_du_pain_de_sucres_ou_la_specifite_de_l_occupation_et_de_la_pacification_espagnole_au_sud_du_Maroc_et_au_Sahara_occidental_1885-1939/links/57586b6b08aec913749f0545/La-politique-du-pain-de-sucres-ou-la-specifite-de-loccupation-et-de-la-pacification-espagnole-au-sud-du-Maroc-et-au-Sahara-occidental-1885-1939.pdf)
- Maurel, C.(2019). L’ONU aujourd’hui, une institution indispensable, entre avancées et blocages. In: *Recherches Internationales*, n°113, 2019. L’ONU face aux bouleversements du monde. pp. 57-70. DOI : <https://doi.org/10.3406/rint.2019.1661>

- Méric, E. (1965). Le conflit algéro-marocain . **In:** *Revue française de science politique*, 15<sup>e</sup> année, n°4, 1965. pp. 743-752. DOI : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1965.392877>
- Mohsen-Finan, K. (1994). Gros-plan : Sahara occidental : le sens d'un référendum d'autodétermination. CNRS Éditions. Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXXIII. [https://cinumedpub.mmsh.fr/aan/Pdf/AAN-1994-33\\_34.pdf](https://cinumedpub.mmsh.fr/aan/Pdf/AAN-1994-33_34.pdf)
- Mohsen-Finan, K. (1997). Chapitre premier - Le Sahara : un territoire convoité. Dans : , K. Mohsen-Finan, Sahara occidental: Les enjeux d'un conflit régional (pp. 15-28). Paris: CNRS Éditions. [Chapitre premier - Le Sahara : un territoire convoité | Cairn.info](https://www.cairn.info/Chapitre-premier-Le-Sahara-un-territoire-convoite)
- Mohsen-Finan, K. (2008). Trente ans de conflit au Sahara occidental. IFRI. Programme Maghreb. 18p. [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/Trente\\_ans\\_deconflit\\_Finan.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/Trente_ans_deconflit_Finan.pdf)
- Mohsen-Finan, K. (2016). Ni paix ni guerre au Sahara occidental. Observatoire du monde arabo-musulman et du Sahel. IRIS. Fondation pour la recherche stratégique. 8p. <https://www.frstrategie.org/web/documents/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-du-sahel/publications/1.pdf>
- Mougnot, C. B. (2015). Structures intersubjectives et design des engagements internationaux : le cas de l'adhésion du Chili au Mercosur. *Études internationales*, 46 (1), 49–71. <https://doi.org/10.7202/1033369ar>
- Nardjes, F. (2022). Perspectives De Gestion Du Conflit Du Sahara Occidental à La Lumière D'expériences internationales. ASJP. Volume 9, Numéro 1, Pages 184-203. <https://www.asjp.cerist.dz/index.php/en/article/191355>
- Nejjar, L. (2022). La diplomatie économique africaine du Maroc : Un nouvel outil d'influence. *Maghreb - Machrek*, 250-251, 183-190. <https://doi.org/10.3917/machr.250.0183>
- Oumansour, B. (2022). Le *soft power* et les alliances diplomatiques au service des rivalités. *Diplomatie*, 115, 56–59. <https://www.jstor.org/stable/48668619>
- Pons F-X (1997). Le Sahara et ses frontières étatiques : géopolitique et enjeux. In: *L'information géographique*, volume 61, n°4. pp. 154-159. DOI : <https://doi.org/10.3406/ingeo.1997.5822>
- Quarante, O., & Katukia, T. (2013). Sahara occidental: un conflit sans fin. *Diplomatie*, 64, 8–11. <https://www.jstor.org/stable/26982237>

- Real, B. (2018). La coopération en matière de sécurité entre le Maroc et l'Europe : l'Union européenne est-elle incontournable ?. *Paix et Sécurité Internationale*. Num. 6. Pp. 109-130. <https://rodin.uca.es/bitstream/handle/10498/21678/La%20cooperation%20en%20matiere%20de%20s%20curite%20entre%20le%20Maroc%20et%20l%20e2%80%99Europe%20%20l%20e2%80%99Union%20Europ%20enne%20est-elle%20incontournable.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Regnault, H. (2008). Maroc, Union européenne, Etats-Unis et quelques autres pays. Un jeu complexe entre rivalités commerciales, conflits de souveraineté et enjeux euro-méditerranéens. *Critique économique* n°21. 11p. [Maroc, Union européenne, Etats-Unis et quelques autres pays Un jeu complexe entre rivalités commerciales, conflits de souveraineté et enjeux euro ...](#)
- Revel, C. (2011). Diplomatie économique multilatérale et influence. *Géoéconomie*, 56, 59-67. <https://doi.org/10.3917/geoec.056.0059>
- Rollinde, M. (2003). La Marche Verte : un nationalisme royal aux couleurs de l'Islam. *Le Mouvement Social*, n°<sup>(sup> 202)</sup>, 133-151. <https://doi.org/10.3917/lms.202.0133>
- Sadiki, A. (2023). L'ouverture du Maroc sur les pays subsahariens. *Journal of the Geopolitics and Geostrategic Intelligence*, Vol. 4. No°2. Pp. 232-254. <https://revues.imist.ma/index.php/GIG/article/view/42582/21871>
- Sambe, B. (2012). Le Maroc au sud du Sahara : une stratégie d'influence à l'épreuve des mutations géopolitiques. In M. Mokhefi & A. Antil (éds.), *Le Maghreb et son sud : vers des liens renouvelés* (1-). CNRS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.22890>
- San Martin Zapatero, É. (2013). Le Sahara occidental : entre résistance, projets et urgences. *Empan*, 91, 137-140. <https://doi.org/10.3917/empa.091.0137>
- Silue, N-K. (2023). Les enjeux géopolitiques de l'enlèvement du conflit du Sahara occidental (1976-2020). Dans : *Journal / ÉCHANGES, Revue de Philosophie, littérature et Sciences humaines / Vol. 2 (2022): SCIENCES HUMAINES / Articles*. <https://www.ajol.info/index.php/echanges/article/view/249240>
- Simenel, R. (2018). Bojador/Boujdour, 1975-1977 : les tribus sahariennes face au conflit. In F. Correale & S. Boulay (éds.), *Sahara Occidental* (1-). Presses universitaires François-Rabelais. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.21200>

- Tenzer, N. (2013). La diplomatie d'influence sert-elle à quelque chose ?. *Revue internationale et stratégique*, 89, 77-82. <https://doi.org/10.3917/ris.089.0077>
- Vellas, P. (1978). LA DIPLOMATIE MAROCAINE DANS L'AFFAIRE DU SAHARA OCCIDENTAL. *Politique Étrangère*, 43(4), 417-428. <http://www.jstor.org/stable/42670112>
- Vermeren, P. (2014). La politique extérieure du Maroc. *Diplomatie*. Areion group. Pp. 66-70. <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26982429>
- Zaoui, A. (2023). Le discours marocain de politique étrangère en perspective géo-historique. *Maghreb - Machrek*, H-, 57-72. <https://doi-org.proxy.bib.uclouvain.be:2443/10.3917/machr.hs1.0057>
- Zenasni, M. (2024). Le Maroc et le soft power : quel positionnement mondial ?. *Revue d'études des migrations africaines. VisionAfric*. Vol 2 N°1 (Jan-Jun 2024). <https://visionafriq.lemafriq.org/wp-content/uploads/revista/02.01/Texte%2011.pdf>
- Zinn, H. (2010). I – Le réalisme machiavélien et la politique étrangère des États-Unis : les fins et les moyens. Dans : , H. Zinn, *Désobéissance civile et démocratie: Sur la justice et la guerre* (pp. 15-52). Marseille: Agone.
- Zoubir, Y. (2018). Manœuvres géopolitiques et facteurs de blocage. In F. Correale & S. Boulay (éds.), *Sahara Occidental* (1-). Presses universitaires François-Rabelais.

## Sites officiels

- Chef du Gouvernement (05 décembre 2022). Discours à l'occasion de l'ouverture de la Semaine nationale de l'artisanat. Site du Gouvernement marocain <https://www.cg.gov.ma/fr/node/10948> (page consultée le 1 aout 2024).
- CIJ (s.d). Sahara occidental : vue d'ensemble de l'affaire. Consulté sur : <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/61>
- Institut Royal des Études Stratégiques. (s.d). *Recueil des discours et messages royaux*. Consulté sur : [https://www.ires.ma/fr/bibliotheque-numerique/recueil-des-discours-et-messages-royaux?field\\_types\\_target\\_id=184&page=%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C](https://www.ires.ma/fr/bibliotheque-numerique/recueil-des-discours-et-messages-royaux?field_types_target_id=184&page=%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C)  
[C4](https://www.ires.ma/fr/bibliotheque-numerique/recueil-des-discours-et-messages-royaux?field_types_target_id=184&page=%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C%2C)
- Le Roi Mohammed VI (06 novembre 2023). Discours du Roi Mohammed VI à la Nation à l'occasion du 48<sup>e</sup> anniversaire de la Marche Verte. Site du Gouvernement marocain <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11526> (page consultée le 1 aout 2024).
- ONU (s.d). Les Nations Unies et la décolonisation. Consulté sur : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/about>
- ONU (s.d). Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Consulté sur : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-granting-independence-colonial-countries-and-peoples>
- UMA (1989). Traité constitutif. Consulté sur : <https://www.droit-afrique.com/upload/doc/autres-organisations-africaines/UMA-Traite-constitutif-1983.pdf>

## Littérature grise

- Abanouas, J. (2024). Le gazoduc Maroc-Nigeria progresse. MarocHebdo. Consulté sur : <https://www.maroc-hebdo.press.ma/gazoduc-maroc-nigeria-progresse#:~:text=Ce%20gazoduc%20dont%20la%20longueur,la%20transition%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20du%20Maroc.>
- Bahri, F. (2024). Maroc-Émirats : histoire d'une amitié entre monarchies arabes. JeuneAfrique. Consulté sur : <https://www.jeuneafrique.com/1525772/culture/maroc-emirats-histoire-dune-amitie-entre-monarchies-arabes/>
- Carayol, R., & Gagnol, L. (2021). Ces murs de sable qui surgissent au Sahara. LeMondeDiplomatique. Consulté sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/10/CARAYOL/63629#partage>
- CrisisGroup. (2021). Relancer les négociations sur le Sahara occidental. Report 227/Middle East & North Africa. Consulté sur : <https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/western-sahara/227-relaunching-negotiations-over-western-sahara>
- Courrier International. (2022). Sahara occidental: Reprise des tensions entre le Maroc et la Mauritanie. Retrieved August 4, 2024, from <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/sahara-occidental-reprise-des-tensions-entre-le-maroc-et-la-mauritanie>
- Courrier International (2023). Sahara occidental : pour l'Algérie, Israël et le Maroc sont « deux colonisateurs qui se soutiennent ». Consulté sur : <https://www.courrierinternational.com/article/sahara-occidental-pour-l-algerie-israel-et-le-maroc-sont-deux-colonisateurs-qui-se-soutiennent>
- Courrier International. (2023). Le Sahara occidental pivot de la politique étrangère du Maroc ?. Consulté sur : <https://www.courrierinternational.com/article/analyse-le-sahara-occidental-pivot-de-la-politique-etrangere-du-maroc>
- Domofinance. (s.d.). *Vers la COP 22 à Marrakech: Cette nouvelle réunion internationale est l'une des plus écologiques au monde.* <https://www.domofinance.com/actualites/ecologie/vers-la-cop-22-a-marrakech#:~:text=Cette%20nouvelle%20r%C3%A9union%20internationale%20est,l es%20plus%20%C3%A9cologiques%20au%20monde.>

- Dubuisson, F. (2020). Sahara occidental : « Entre la diplomatie agressive de Donald Trump et celle, plus policée de l'Union européenne, la différence n'est pas aussi grande ». LeMonde. Consulté sur : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/28/sahara-occidental-entre-la-diplomatie-agressive-de-donald-trump-et-celle-plus-policee-de-l-union-europeenne-la-difference-n-est-pas-aussi-grande\\_6064655\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/28/sahara-occidental-entre-la-diplomatie-agressive-de-donald-trump-et-celle-plus-policee-de-l-union-europeenne-la-difference-n-est-pas-aussi-grande_6064655_3232.html)
- Franceinfo (2021). Ce qu'il faut savoir sur la normalisation des relations entre le Maroc et Israël. Consulté sur : [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/maroc/ce-qu-il-faut-savoir-sur-la-normalisation-des-relations-entre-le-maroc-et-israel\\_4740347.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/maroc/ce-qu-il-faut-savoir-sur-la-normalisation-des-relations-entre-le-maroc-et-israel_4740347.html)
- Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara. [https://www.maroc.ma/fr/system/files/documents\\_actualite/initiative\\_marocaine.pdf](https://www.maroc.ma/fr/system/files/documents_actualite/initiative_marocaine.pdf)
- Institut Royal des Études Stratégiques. (2023). *La Politique Étrangère du Royaume*. [PDF]. [https://www.ires.ma/iip/wp-content/uploads/2023/03/1.GEN1\\_LaPolitiqueEtrangereDuRoyaume.pdf](https://www.ires.ma/iip/wp-content/uploads/2023/03/1.GEN1_LaPolitiqueEtrangereDuRoyaume.pdf)
- Jeuneafrique (2020). Donald Trump reconnaît la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. Consulté sur : <https://www.jeuneafrique.com/1089315/politique/donald-trump-reconnait-la-souverainete-du-maroc-sur-le-sahara-occidental/>
- Kerdoudi, J. (2023). La nouvelle politique étrangère du Maroc : sous le règne du Roi Mohammed IV. Les Éco. Consulté sur : <https://leseco.ma/opinion/la-nouvelle-politique-etrangere-du-maroc-sous-le-regne-du-roi-mohammed-vi.html>
- Larbi, E. (2023). Pourquoi le Sahara occidental est au centre de la diplomatie marocaine depuis quarante-huit ans. Consulté sur : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/07/24/pourquoi-le-sahara-occidental-est-au-centre-de-la-diplomatie-marocaine-depuis-quarante-huit-ans\\_6183258\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/07/24/pourquoi-le-sahara-occidental-est-au-centre-de-la-diplomatie-marocaine-depuis-quarante-huit-ans_6183258_3212.html)
- L'Humanité. (2013). Sahara occidental : Rabat sous pression de Washington. Consulté sur : <https://www.humanite.fr/monde/onu/sahara-occidental-rabat-sous-pression-de-washington>
- LesEco. (2024). Boniface : la reconnaissance française du Sahara marocain, une victoire diplomatique. Consulté sur : <https://leseco.ma/lapolitique/boniface-la-reconnaissance-francaise-du-sahara-marocain-une-victoire-diplomatique.html>
- LeMonde (2024). L'Algérie rappelle son ambassadeur en France après le soutien d'Emmanuel Macron au plan d'autonomie marocain pour le Sahara occidental. Consulté sur : <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/30/l-algerie-retire-son->

[ambassadeur-en-france-apres-le-soutien-d-emmanuel-macron-au-plan-d-autonomie-marocain-pour-le-sahara-occidental\\_6262090\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/01/le-gaz-nigerian-enjeu-d-une-guerre-energetique-et-geopolitique-au-maghreb_6163728_3212.html)

- LeMondeAfrique (2023). Le gaz nigérian, enjeu d'une guerre énergétique et géopolitique au Maghreb. Consulté sur : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/01/le-gaz-nigerian-enjeu-d-une-guerre-energetique-et-geopolitique-au-maghreb\\_6163728\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/01/le-gaz-nigerian-enjeu-d-une-guerre-energetique-et-geopolitique-au-maghreb_6163728_3212.html)
- Lmrabet, A. (2022). « Sahara Occidental : Le vertigineux virage de l'Espagne ». Courier International. Afrique. N° 1638 du 31 mars au 6 avril 2022. P. 27-28.
- Média24. (2024). Un point sur le projet de gazoduc Maroc-Nigeria (Benali). Consulté sur : <https://medias24.com/2024/05/28/le-point-sur-le-projet-de-gazoduc-maroc-nigeria/>
- Mohsen-Finan. K. (2020). Sahara occidental, le retour de la force. Orient XXI. Consulté sur : <https://www.ritimo.org/Sahara-occidental-le-retour-de-la-force>
- Mohamed, K. (2023). Trois ans après l'agression d'El Guerguerat : Le Polisario déterminé à intensifier le combat. Le Jeune Indépendant. Consulté sur : <https://www.jeune-independant.net/trois-ans-apres-lagression-del-guerguerat-le-polisario-determine-a-intensifier-le-combat/>
- Molina, J-T. (2021). L'occupation du Río de oro. EL RADAR. Consulté sur : <https://www.elradar.es/la-ocupacion-de-rio-de-oro/>
- Quarante, O. (2014). Si riche Sahara occidental : Poissons, primeurs, phosphates exportés vers l'Europe. LeMondeDiplomatique. Consulté sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2014/03/QUARANTE/50237>
- Statista. (s.d.). État des lieux des positions des États sur la question du Sahara occidental (carte mondiale). Retrieved August 4, 2024, from <https://fr.statista.com/infographie/32749/etat-des-lieux-des-positions-des-etats-sur-la-question-du-sahara-occidental-carte-mondiale/>
- WSRW (2021). L'occupation du Sahara occidental. Consulté sur : <https://wsrw.org/fr/occupation-du-sahara-occidental>
- WSRW (2021). La malédiction des ressources. Consulté sur : <https://wsrw.org/fr/malediction-des-ressources>
- Zaïreg, R. (2022). Consensus marocain sur le Sahara. LeMondeDiplomatique. Consulté sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/181/ZAIREG/64299>

## Annexes

Figure 1 : Situation géographique du Sahara occidental



Source : L'Humanité (2013). Sahara occidental : Rabat sous pression de Washington.

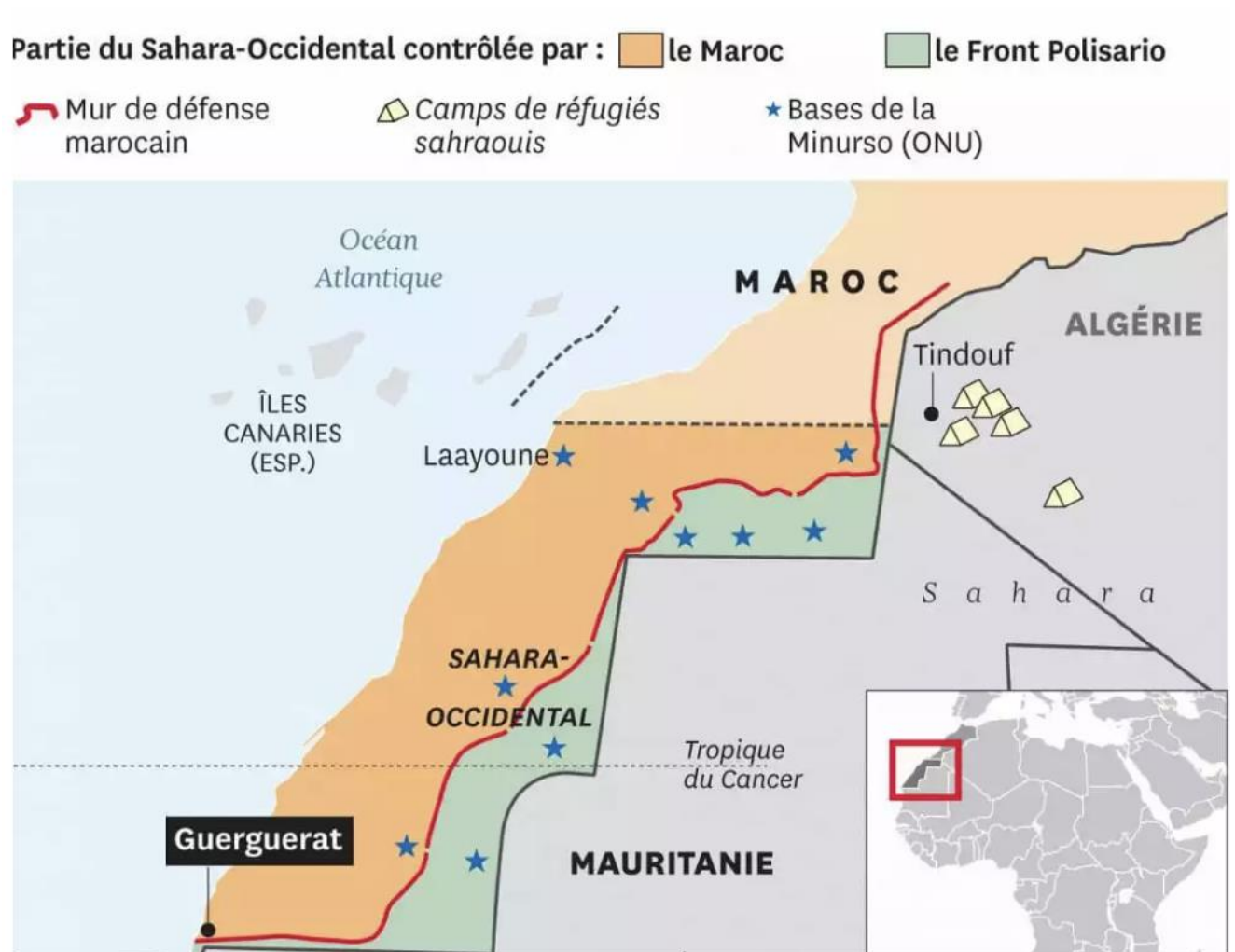
Consulté sur : <https://www.humanite.fr/monde/onu/sahara-occidental-rabat-sous-pression-de-washington>

Figure 2 : Carte des murs construits par le Maroc au Sahara occidental



Source : Wikipedia contributors. (n.d.). Western Sahara walls Moroccan [Image]. Wikipedia, The Free Encyclopedia. Retrieved August 4, 2024, from <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:.png#filelinks>

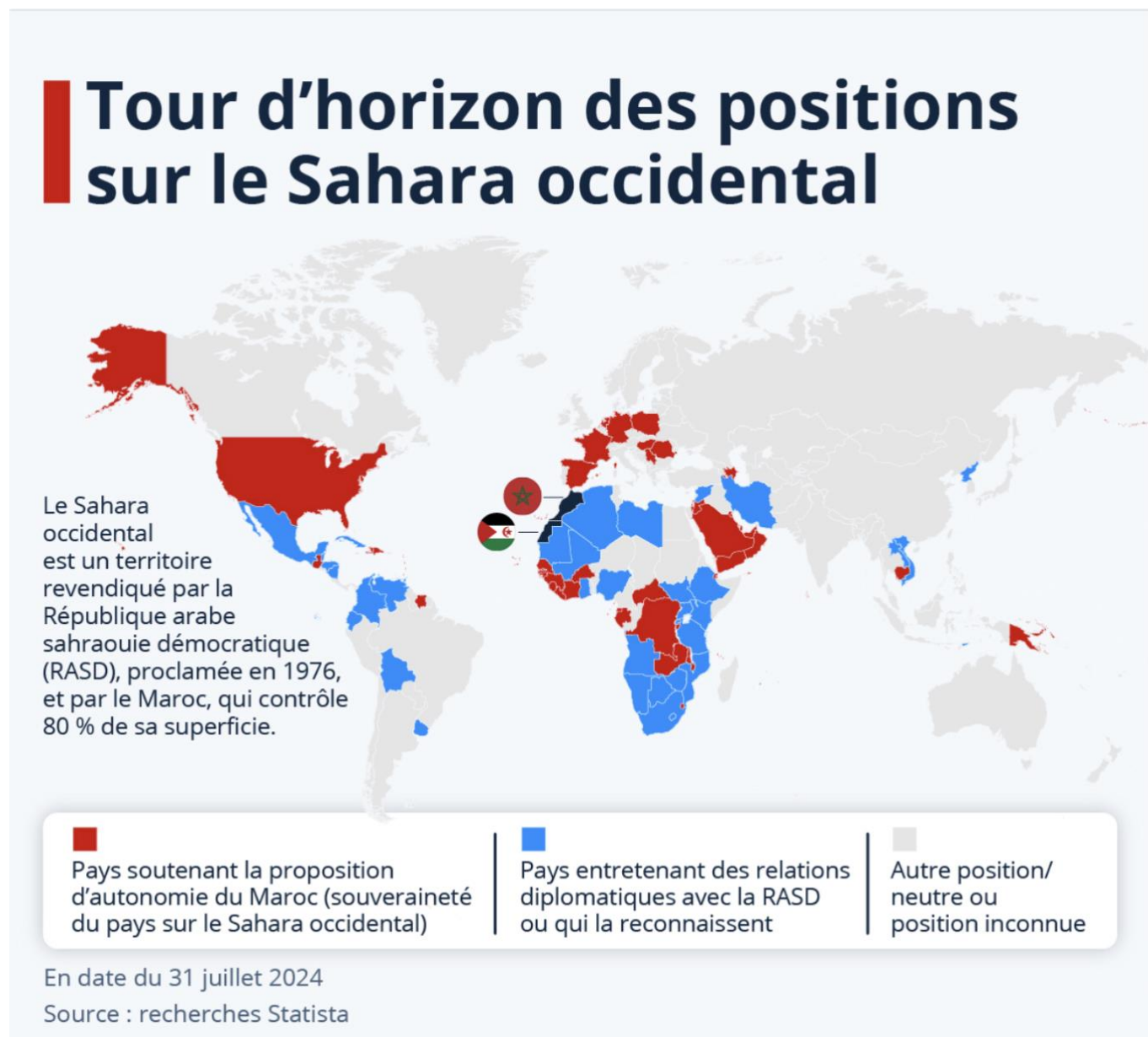
Figure 3 : Représentation de la frontière et de la zone tampon au niveau de Guerguerat.



Source : MINURSO (mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental)

Source : Courrier International. (s.d.). Sahara occidental: Reprise des tensions entre le Maroc et la Mauritanie. Retrieved August 4, 2024, from <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/sahara-occidental-reprise-des-tensions-entre-le-maroc-et-la-mauritanie>

Figure 4 : États en faveur et en défaveur d'une solution marocaine au Sahara occidental



Source : Statista. (s.d.). État des lieux des positions des États sur la question du Sahara occidental (carte mondiale). Retrieved August 4, 2024, from <https://fr.statista.com/infographie/32749/etat-des-lieux-des-positions-des-etats-sur-la-question-du-sahara-occidental-carte-mondiale/>

